Ah ! si vous aviez ..... une PEUGEOT

MAISON EUGÈNE GERMAIN
AIX-EN-PROVENCE

55e Année. T. 109. — N° 3 Dimanche 16 Janvier 1938

LE

PROGRÈS AGRICOLE
ET VITICOLE

Fondateurs : L. DEGRULLY et V. VERMOREL

Anciens Directeurs : L. DEGRULLY et L. RAVAZ

Publié sous la direction de :

P. DEGRULLY

Professeur à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier
Propriétaire-viticulteur

Emm. DEGRULLY, Ingénieur agricole, Secrétaire de la Rédaction

Avec le concours de Professeurs de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier
de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologigues
d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

17 JAN 1938

Le Progrès Agricole paraît tous les Dimanches
et forme par an 2 forts volumes
illustrés de nombreuses gravures en noir et de planches en couleurs

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France : Un an, **45 francs** — Pays étrangers, **100 francs**
Le Numéro : 1 franc

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, les demandes de renseignements, les échantillons, les Abonnements et les Annonces
AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE
1 *bis*, rue de Verdun, à MONTPELLIER

Chèques Postaux 786 Montpellier Téléphone : 41-47 (2 lignes)

Reproduction interdite

Levures Sélectionnées

L'Engrais "MACROGÈNE" est la fumure idéale de la Vigne
-:- Rendements très augmentés, parfois doublés -:-
MAISON EUGÈNE GERMAIN - AIX-EN-PROVENCE
Reg. Com. Aix 65-57

SPÉCIALITÉS ŒNOLOGIQUES
pour Traitements Préventifs et Licites des
Maladies des Vins
Reg, Com. 65-87

Examen gratuit des Échantillons de VIN
MAISON EUGÈNE GERMAIN
Sylvain GERMAIN, successeur
Ingénieur chimiste - Licencié ès sciences
Expert près les Tribunaux
AIX-EN-PROVENCE

C. COQ & Cie

AIX-EN-PROVENCE

Maison fondée en 1816 par D. COQ

Les principaux progrès réalisés dans les installations mécaniques de Caves sont dûs à notre Maison.

En 1900. — Création de la porte de cuve à charnières, devenue classique.

En 1902. — Création des pressoirs à vis à *claies multiples et mobiles.*

En 1904. — Création de pompes à vendange égrappée simplifiant les installations et permettant de remplacer les chaines à godets et transporteurs, par de simples tuyaux desservant les cuves.

En 1909. — Création des premiers pressoirs hydrauliques à vin.

En 1924. — Création du « FOULOGRAPPE », le premier appareil à piston pour le transport de la vendange *non égrappée* dans les cuves.

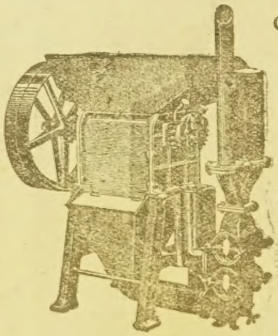

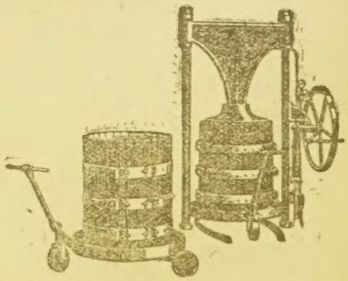

Le matériel de vinification COQ reste à la tête du Progrès

Agence de BÉZIERS : 33, Avenue du Maréchal-Foch

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS & VITICOLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.900.000 F

Siège social à Paris

Usine à Beaucaire

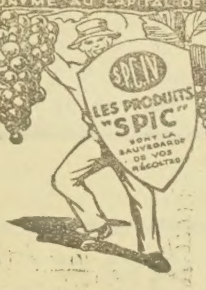

Direction Technique agricole
1, rue Collot
MONTPELLIER
Téléph. : 22-73

Usine à
BEAUCAIRE
(Gard)
Téléph. 41

Engrais pour toutes cultures
Dosages et origines
des matières premières
garanties

ENGRAIS VITAM

Le SEUL assurant une NOURRITURE RATIONNELLE et INTENSIVE de la plante, à base de produits FERTILISANTS de PREMIÈRE VALEUR et d'AGENTS CATALYSEURS.

ENGRAIS SPÉCIAL contre

La BRUNISSURE de la Vigne

Fabrications d'engrais garantis suivant formules

Notice et renseignements sur demande

S'adresser aux agents locaux ou directement à Beaucaire (Gard) ou à M. P. Ballard Directeur Technique de la S. P. C. I. V., 1, rue Collot, Montpellier.

OVICIDE

Traitement d'Hiver pour la Vigne et les Arbres fruitiers
Détruit œufs, larves, chrysalides et insectes hivernants
Nettoie les vieux ceps et le tronc des arbres

Pour tous renseignements s'adresser aux :
Ets S. H. MORDEN & Cie, 14, rue de la Pépinière – PARIS (8e)

LA POTASSE est indispensable à la vigne

Elle augmente
- LA RÉSISTANCE AUX GELÉES et aux MALADIES.
- LES RENDEMENTS.
- LE DEGRÉ ALCOOLIQUE DU VIN.

Pour tous renseignements, s'adresser à la :
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE
1 *bis*, Rue de Verdun — MONTPELLIER
20, rue de la Liberté — ALGER - 65 *bis*, rue de Mostaganem — ORAN

Pour TRAITEMENTS D'HIVER

des VIGNES et ARBRES FRUITIERS

il faut employer

le

PERMANGANATE de POTASSE AGRICOLE

destruction radicale des vieilles écorces, mousses, etc...
jamais de brûlures,
emploi simple et facile, dépense insignifiante
action favorable sur la végétation

Conseils et Renseignements sur demande

Société des Usines Chimiques RHONE-POULENC
21, Rue Jean-Goujon — PARIS (8e)

ANTHRACEN D.X.

HUILE D'ANTHRACÈNE SOLUBLE

Spécialement mise au point par M. DESFLASSIEUX, après de nombreux essais effectués à sa propriété du Colombier, par Villardonnel (Aude).
S'emploie avec succès et sans aucun danger pour les traitements d'hiver de la **Vigne** et des **Arbres fruitiers** contre **COCHENILLE** et **FUMAGINE**, pucerons, vers, larves, mousses, lichens.

ANTHRACEN SPÉCIAL D.X.

Produit concentré réunissant les qualités des huiles d'Anthracène et des huiles blanches.
S'emploie avec succès pour les traitemeuts d'hiver de la **Vigne** et des **Arbres fruitiers** contre **COCHENILLE** et **FUMAGINE,** pucerons, vers, larves, mousses, lichens, araignée rouge, psylles, etc.
Particulièrement recommandée sur les variétés fragiles, telles que poiriers taillés, arbres à noyaux et lorsqu'ayant employé plusieurs années de suite l'**ANTHRACEN D.X.**, les écorces sont nettoyées ou supprimées.

Dosage garanti

54 pour cent d'Huile d'Anthracène — 25 pour cent d'Huile de Paraffine
20 pour cent d'émulsifiant insecticide

MASTIC D. X.

à base d'Anthracen D.X. et de Terpinolène

Excellent cicatrisant pour les plaies de taille de la vigne et des arbres fruitiers
L'employer surtout à l'occasion du rajeunissemenl des arbres et *de la vigne sur les grosses plaies.*

Pour tous renseignements et commandes, s'adresser à nos agents locaux ou à notre adresse :

Société Anonyme des Produits Chimiques et Engrais de Bram
26, Rue Coste-Reboulh, à CARCASSONNE

PERA FRERES

FLORENSAC (Hérault)

FRANCE

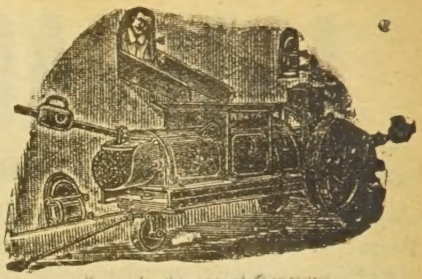

Déposée France et Etranger

Sulfateuse à grand travail

NOUVELLE CRÉATION — Breveté S.G.D.G.

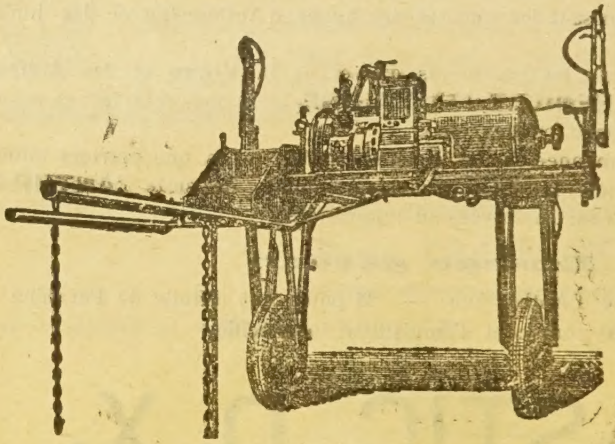

AIR COMPRIMÉ

—

Sans bouteilles

—

Pression constante

—

Réglable à volonté

—

Aucune avarie n'est possible quelles que soient les omissions ou erreurs du conducteur.

Aucune possibilité de passage de liquide au compresseur.

Compresseur d'air, moteur et sulfateuse sont livrés avec garantie de 3 ans comme tous les appareils de notre fabrication.

Toutes pièces constituant notre appareil sont démontables et interchangeables.

CARBONATE DE SOUDE

Les bouillies au Carbonate de Soude SOLVAY sont simples à préparer

SOLVAY

VITICULTEURS !

ADOPTEZ les créations " RICHTER "

R. 99 LE SPLENDIDE PORTE-GREFFE
Puissant et rustique - Résistant au calcaire
Triomphant de la sécheresse - Régulièrement fructifère

R. 110. R. 31 Sujets également remarquables.
Tous à sang de Rupestris et de Berlandieri

PEPINIERES RICHTER

BÉZIERS - MONTPELLIER - AIX-EN-PROVENCE

ESSAYEZ les nouveaux cépages

CARALICANTE GROS TEINTURIER
issu du Carignan et de l'Alicante-Bouschet
puissant — fructifère — durable
Domine tous les cépages teinturiers actuels par l'intense coloration et la qualité supérieure de son vin

ALICARIGNAN Très productif, très rustique, couleur double de celle du Carignan

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

VIGNES AMERICAINES

:: Pépinières de Plants greffés — Racinés — Boutures ::
Pépinières d'Arbres fruitiers - Pêchers - Pommiers - Poiriers etc...

MAISON GALHAUD ST-ÉMILION (GIRONDE)

Maison L.-A. ANGIBAUD fondée en 1877

CIE DU GUANO DE POISSON FRANCAIS

JODET-ANGIBAUD, Père et Fils, Succrs

Siège à LA ROCHELLE, 21/23, Avenue de Metz et **4/6, rue Jourdan**

Téléph.: 21-31 à La Rochelle ; 26 à Neufchâtel (P.-de-C.) ; 4 à Brévands, par Carentan 3 à Quéven (Morbihan) ; 7-30 à Lorient-Kéroman ; 21 à Gujan-Mestras (Gironde)

Reg. du Com. 837, La Rochelle

VINGT USINES modernes équipées électriquement certaines avec embranchement particulier et reliées aux Cies de chemins de fer.

NOMBREUX CHANTIERS sur tout le littoral français OCÉAN et MANCHE

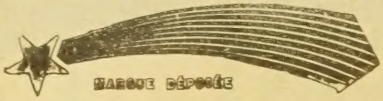

SEULS FABRICANTS

DES

Engrais les plus PUISSANTS

le GUANO DE POISSON FRANÇAIS

qui s'emploie dans tous les SOLS et sur toutes CULTURES
Résultats merveilleux sur plusieurs récoltes

et le

SUPERGUANO DE POISSON FRANÇAIS

plus spécialement préparé pour la fumure des

VIGNES

ou il donne depuis plusieurs années des **RÉSULTATS MERVEILLEUX** tant au point de vue de la pousse que de la fructification

S'adresser pour l'Hérault, le Gard, l'Aude, à :
Henri PUGI, agent général. **5, Allées Paul-Riquet - BÉZIERS**

Pour les autres départements : à la Maison JODET-ANGIBAUD, à LA ROCHELLE, qui fournira les adresses des autres agences

Le plus répandu des Fouloirs-Pompe

La Pompe à Vendange "MAV"

BREVETÉ S.G.D.G.

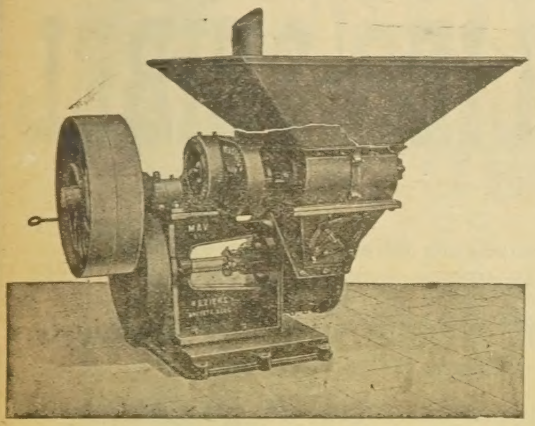

NOUVEAUX MODÈLES
RÉPONDANT AUX BESOINS
DES PLUS PETITES
AUX
PLUS GROSSES CAVES

DEMANDEZ
DOCUMENTATION P

— Lucien BETEILLE, Constructeur Breveté —
BEZIERS (Hérault)

Votre Sol a faim

DES ENGRAIS

SAINT-GOBAIN

L'ALIMENT de la TERRE de FRANCE

Près de 100 ans d'expérience
24 Usines de Production

Compagnie de SAINT-GOBAIN
1, Place des Saussaies — Paris (8e)

PÉPINIÈRES

LARGILLIER-SEIBEL

MONTBOUCHER-sur-JABRON (Drôme)

Choix d'**Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre.

En particulier **SEIBEL 7053** « **l'Hybride de sécurité** » et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc.....

Demander en se recommandant du *Progrès* notre catalogue n° 22

Ne pas confondre avec la Maison Seibel

SOIGNEZ ÉCONOMIQUEMENT
VOS VIGNOBLES AVEC

LES COLLOÏDES
L. C. A.

PAROÏDIUM

Soufre en suspension colloïdale

GRIVER

Cuivre en suspension colloïdale

Ecrire à : **M. ALLAN,**
1, Rue du Général-Thomières -- **BÉZIERS**

Viticulteurs-Propriétaires !

Plus de soufrages, plus de sulfatages onéreux qui ruinent votre budget

Assurez vos récoltes en remplaçant vos Viniferas par les nouveaux hybrides sélectionnés qui seuls vous donneront la couleur et l'alcool qui vous manque, en vous laissant chaque année un bénéfice raisonnable.

Si vous manquez de couleur :

Plantez SEIBEL 8357, le plus gros teinturier connu à ce jour

Son pouvoir colorant d'un beau rouge vif et non bleuâtre est au moins dix fois supérieur aux plus gros teinturiers connus à ce jour.

D'une vigueur extraordinaire, peut se planter direct pour remplacement ou greffés sur tous les porte-greffes usuels Lot : 3309, 161-49, etc...

Indemne sans traitements — Echantillons de vin sur demande

Si vous manquez d'alcool :

Plantez SEIBEL 11.803 greffés.

Raisins et grains de l'Aramon, mais avec 12° à 14° d'alcool.

Ainsi que d'autres variétés très intéressantes tel que : **2007 — 4643 — 5455 — 6905 — 7053 — 8357 — 8745 — 8916 — 10096**, etc., greffés, racinés et boutures.

Ainsi que les nouveaux **SEYVE-VILLARD 12-417. 12-426**, etc...

Demandez renseignements et prix courant envoyé franco à :

M. Jean MALOD

Viticulteur-Pépiniériste

MONTELIMAR (Drôme) — *Maison de confiance*

Pépinières sous le contrôle du Service phytopathologique

Télégrammes : MALOVIGNES-MONTÉLIMAR — Téléphone : 2-57.

Entre l'arbre
et l'écorce
LA PYRALE
veille !

C'est le moment
de la détruire !

PYRALESCA

(Naphtarsénites alcalins)

vous débarrassera sans peine de ces hôtes indésirables.

... et protègera vos souches contre l'Apoplexie, le Folletage et le Court-Noué.

LA LITTORALE -- BÉZIERS

55e Année. — N° 3 16 Janvier 1938

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

Baron de Boixo. — Chronique. — Le pouvoir d'achat des viticulteurs en France et le statut viticole 53
— A propos du degré Baumé 58
G. Vidal. — Calcul du blocage des vins de la récolte 1937. — Calcul de la distillation obligatoire de la récolte 1937. — Alcool de vin et alcool vinique... 60
Paul Lecolier. — La plantation des arbres fruitiers 61
Pierre Larue. — Les formes basses en arboriculture fruitière 64
D. Vidal. — Soins à donner à l'olivier 65
Ch. Clarou. — L'adaptation du pneu aux tracteurs agricoles 69
Questions diverses. — Le contrôle de la qualité des agrumes (F. Soulier-Valbert). — Un vaccin contre la fièvre aphteuse. 71
Partie officielle. — Les mistelles en Algérie. — Circulaire n° 139 aux agents de la Répression des fraudes 73
Informations et Communications de Sociétés agricoles. — Le concours agricole de 1938 73
Bibliographie. — L'explosif en agriculture, par André Piédallu 74
Bulletin commercial. — Observations météorologiques.

CHRONIQUE

Le pouvoir d'achat des viticulteurs en France et le statut viticole.

L'art. 9 de la loi du 15 août 1936 qui régit le prix du blé stipule que « dans la 2me quinzaine d'août le Conseil Central de l'Office du blé... fixera le prix du blé à la production, compte tenu de l'importance de la récolte, par application au prix moyen des récoltes 1911, 1912, 1913, tel qu'il résulte de la cote officielle du marché de Paris, d'un coefficient qui ne pourra en aucun cas être inférieur au coefficient de majoration moyen, par rapport à 1914, de l'indice pondéré du prix de la vie, des salaires, des produits ou objets d'utilisation courante dans les exploitations rurales et de l'ensemble des charges pesant sur la production »,

Je trouve ce texte excellent dans son esprit sinon dans son style ; je vais donc en faire l'application au produit vin afin de voir quel résultat son application eût donné pour la campagne 1936.

Voici le prix moyen de l'hl., base 9°, tel que je l'ai calculé : en 1911, 27 frs. ; en 1912, 27 frs. ; en 1913, 20 frs. Prix moyen de l'hl. : 24,60. Prix moyen du degré 2 frs., 73.

D'autre part, l'indice pondéré du prix de la vie a oscillé entre 480 et 610 du 1er octobre 1936 au 27 juillet 1937, soit un indice moyen de 545.

L'indice moyen des salaires viticoles est au coefficient 9,5. Quant à l'indice des produits d'utilisation courante, j'estime que le coefficient est, pour la période envisagée, de 6 au minimum ; je prie le lecteur de considérer que j'envisage la période du 1er octobre 1936 au 1er août 1937 ; à la suite de la nouvelle dépréciation du franc (loi du 30 6/1937), une nouvelle hausse de tous les indices se produira fatalement, mais je m'en tiens uniquement à la période considérée afin de montrer, selon les bases adoptées, quel eût dû être le prix du vin durant cette période pour que le pouvoir d'achat du viticulteur fût ce qu'il a été en moyenne, de 1911 à 1914.

Le coefficient moyen tel qu'il a été défini ci-dessus est donc de :

$$\frac{5{,}45 + 9{,}5 + 6}{3} = 6{,}99, \text{ disons } 7.$$

Le prix du vin eût donc dû être, si ces bases avaient été adoptées, de :

$$2 \text{ fr. } 73 \times 7 = 17 \text{ fr. } 11$$

et, d'après les moyennes que j'ai établies, il a été de 13 fr. 75, prix moyen pour la France, pour les vins de 8°5 à 12° entre le 1er octobre 1936 et le 1 r août 1937 (marchés méridionaux).

L'écart entre ces deux chiffres 17 fr. 11 et 13 fr. 75 mesure, *grosso modo*, la diminution du pouvoir d'achat des viticulteurs français durant la période envisagée ; il est donc inférieur de 18 o/o à ce qu'il était avant guerre Bien des viticulteurs penseront que le 3e coefficient : 6, est insuffisant, car si, pour les produits anticryptogamiques, il est inférieur à ce chiffre (4,5 d'après mes achats en mars 1937), en revanche, il est de 10 pour l'outillage, 7,1 pour la ferrure, 8,5 pour la bourrellerie, etc...

Il est donc certain que le pouvoir d'achat des viticulteurs est diminué depuis 1914 ; voici du reste une autre façon de calculer cette diminution : le coefficient du coût de la vie est de 6,1, et celui du prix des vins est de : $\frac{13{,}75}{2{,}75} = 5$; le 9 juillet 1937, le prix moyen des vins était en effet de 13 fr. 75.

On peut donc, en prenant l'unité pour mesure du pouvoir d'achat des viticulteurs français avant-guerre, évaluer ce pouvoir actuel par le rapport $\frac{5}{6{,}1} = 0{,}8$; la diminution est donc bien de 20 o/o.

Sans prendre, bien entendu, ce chiffre pour exact, car l'établissement du pouvoir d'achat actuel des viticulteurs nécessiterait une

longue étude (calcul du prix exact des denrées et des revenus viticoles, objets et services), il est indéniable qu'il est très diminué par rapport à l'avant-guerre.

De toute manière, je redoute fort que cette diminution ne vienne à s'accentuer et d'ailleurs, les viticulteurs ne sont-ils pas fondés à se demander si les capitaux qu'ils auront à investir continueront à être rentables ?

Il est bien évident, dans tous les cas, qu'en présence des incertitudes de l'heure, nombreux sont les producteurs amenés à se replier sur eux-mêmes et ce au grand détriment du mouvement des affaires.

Quelle est donc la cause immédiate de cette diminution du pouvoir d'achat des viticulteurs ?

Incontestablement, les dévaluations monétaires successives qu'a subie la nation française : nous constatons amplement ce fait durant la campagne 1936-1937 ; la veille de la dévaluation du 1er octobre 1936, les vins de 9° valaient 12 fr. En janvier 1937, ils sont à 15 fr., soit 10 fr. 50 du 25 juin 1928 (1). Le 16 octobre les vins de 10° sont à 15 fr., soit 7 fr. 50 exprimés en francs du 25 juin 1928.

Le lecteur voudra bien remarquer que j'exprime ces prix en la valeur du franc du 25 juin 1928, mais sans dire — ce qui serait inexact — que ces chiffres doivent servir de base pour mesurer la diminution du pouvoir d'achat, car le coefficient du coût de la vie est 6,1 au lieu de 9,1, coefficient qui représente le rapport des valeurs du franc de 1914 et du franc actuel.

Il est certain que sans la dévaluation du 1er octobre 1936 et celle, en fait, du 30 juin 1937, étant donné le chiffre de disponibilités à la propriété, les prix se seraient maintenus au même chiffre en francs ; il en est résulté une perte de pouvoir d'achat incontestable pour les viticulteurs Je crains, malheureusement, que la nouvelle baisse du franc, constatée à partir du 30 juin 1937, ne vienne encore accentuer cette diminution, car, c'est un fait : les dévaluations jouent toujours contre les producteurs agricoles.

A ce sujet qu'il me soit permis d'exprimer le désir que nous ayons une monnaie plus forte que le franc actuel qui représente (7 décembre 1937) 0 fr. 110 du franc de 1914 et seulement le 1/147 de la livre contre 1/25 avant-guerre ; cet état de choses est très préjudiciable aux producteurs ; en voici un exemple : un commerçant m'a offert en 1937, pour des vins rosés de tout premier ordre, une prime de 5 fr. 50 par hectolitre par rapport au prix courant des vins rouges sur les marchés

(1) Tous les calculs de parité en francs sont établis sur la base de 35 dollars pour l'once troy et la valeur du franc en dollars.

méridionaux ; cette prime représentait le 23 juillet 1937, 0 fr. 64 en francs de 1914 ; je ne crois pas, qu'avant-guerre, un négociant eût offert une prime aussi faible — pour des vins d'une telle qualité — et qui couvre à peine les frais de manutention (je passe généralement les vins rosés en chambre d'égouttage) et le déchet supplémentaire.

Autre exemple : le coût de la fabrication de la pièce de 0 fr. 05 en nickel est de près de 0 fr. 10.

M Louis Baudin, professeur à la Faculté de Droit de Paris, à qui j'ai fait connaître mon opinion touchant la trop faible valeur du franc actuel, m'a répondu par lettre du 6 novembre 1937 qu'il trouvait mon « observation tout à fait justifiée ».

Il est désirable à mon sens que le franc nouveau vaille 6 francs actuels et ce serait une chose excellente (mais hélas ! probablement irréalisable actuellement), que franc, livre et dollar soient rattachés entre eux par un rapport simple.

Bien des viticulteurs se faisaient illusion, l'expérience me l'a montré, sur les conséquences de la dévaluation d'octobre 1936. Au milieu d'octobre 1936, deux négociants en vins : M. J. P. F. à Perpignan et M. P. S. à Brest, m'ont demandé mon avis sur l'allure du cours des vins pendant la campagne.

Voici la substance de ma réponse : « Je ne crois pas que les prix des vins dépassent 15 fr. le degré ; je vois 80 chances sur cent pour que nous ayons une chute des cours au début du printemps ; le commerce en présence d'une élévation des prix puisera sur son stock qui est de 14.700 000 hl, ». Je faisais toutes réserves sur les incidences résultant de variations monétaires nouvelles.

Si je me permets de citer cette anecdote ce n'est pas pour me donner l'allure d'une pythonisse — je n'aime pas parler de l'avenir parce que je sais bien qu'il ne m'appartient pas — mais elle éclaire une remarque que j'avais faite ici même (*Progrès* du 25 octobre 1936) et qui m'a valu des reproches plus ou moins voilés : voici le texte :

« ... Pour que la dévaluation réussisse, pour qu'elle ne soit pas une « opération blanche, toutes les autres conditions restant les mêmes, « les prix de gros des produits indigènes ne devraient pas, dans leur « ensemble, hausser de plus de 20 o/o... ».

Sur quoi donc fondais-je mon opinion ? A l'époque précitée le franc était défini par la loi monétaire du 1er octobre 1936 qui le situait entre les deux extrêmes de 43 mg. et 49 mg. d'or au titre de 900/1000 de fin. En prenant pour base le chiffre de 46 mg la dépréciation effective par rapport au franc de 1928 était de 29.77 o/o. En bref, je tablais sur une dépréciation de 30 o/o ; dès lors, me basant sur les études que j'avais faites des dévaluations dans différents pays, notam-

ment de la dévaluation belge (1) du printemps 1935 — qui a été réussie — je concluais que la hausse de prix de gros intérieurs ne devait pas dépasser 20 o/o ; on avait en effet observé en Belgique que la hausse, fin février 1936, pour les produits agricoles, était de 20 o/o contre 39 o/o théoriques.

Le simple bon sens indique d'ailleurs que si une dévaluation devait avoir pour effet de replacer chacun dans sa situation antérieure, elle serait inopérante ; seul l'Etat y trouverait son compte et ce serait un résultat insuffisant, l'un des buts principaux de la dévaluation étant d'amener les prix intérieurs à la parité des prix mondiaux.

Donc, « toutes choses égales d'ailleurs », les prix étant de 12 frs le degré à la veille de la dévaluation, la majoration de 20 o/o devait les porter à 14 frs 40.

En fait, durant la campagne 1936-1937, le prix de 15 frs n'a été atteint que du 15 janvier au 15 février 1937.

Ensuite le marché a été difficile, le cours des vins, en chute constante jusqu'au début de mars, n'a retrouvé le prix de 15 frs que fin septembre 1937 ; mais il s'agit à cette époque d'un franc déprécié de 22 o/o par rapport au franc du 2 octobre 1936 ; de plus, tout au long de l'année, le commerce des grands centres a vendu à la parité de 13 frs 50 propriété alors que les cours y oscillaient de 14 à 15 frs.

Il est aisé de conclure ce qui se serait passé si le commerce avait vendu à la parité des prix à la propriété.

Ainsi s'est trouvé réalisé le pronostic que j'avais formulé.

J'ajouterai seulement ceci : Si comme tout producteur je désire vendre mon vin un prix rémunérateur, il est une chose qui m'importe bien davantage, c'est que la monnaie en laquelle je suis payé ne soit pas une monnaie de singe et mes craintes, hélas ! n'étaient que trop fondées.

Voici donc un fait bien constaté : diminution du pouvoir d'achat des viticulteurs.

Le statut viticole peut-il remédier à cet état de choses ? Je ne le crois pas ; lorsque les disponibilités à la propriété ont été ramenées à 73 millions d'hl., pour les douze mois de l'année en cours, il faut mettre à la disposition du marché 4.200.000 hl. par mois au moins et laisser alors les prix se régler d'eux-mêmes en variant conformément aux lois de l'offre et de la demande ; se servir de l'échelonnement pour faire monter les prix en restreignant le volume de l'écoulement au-dessous de ce chiffre, c'est entraîner la viticulture dans les voies les plus dangereuses.

(1) Professeur Baudhuin : La stabilisation et ses conséquences (1928). — La dévaluation du franc belge (1936).

J'ai exposé par lettre du 8 août 1937 à M. le Président de la Commission des Boissons de la Chambre, le mécanisme de l'échelonnement tel que je le conçois et dont j'ai indiqué le principe dans mon projet de Cartel des vins paru en *avril 1935* (pages 33, 42, 43) ; des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché jusqu'à ce jour de publier les constatations sur lesquelles ce mécanisme est fondé ; dès qu'il me sera possible, je les soumettrai à l'examen du public.

Cuxous, 24 décembre 1937.

Baron de Boixo,
Ingénieur des Eaux et Forêts,
Ingénieur Agronome,
Membre de la Sté des Experts Chimistes de France.

A propos du degré Baumé

Votre correspondant, M. Laganne, estime (voir *Progrès* du 2 janvier) que le degré Baumé devrait être abandonné dans les transactions commerciales.

Il aurait pu ajouter que l'emploi de l'aréomètre Baumé est interdit pour les opérations commerciales (loi du 2 avril 1919, décret du 26 juillet 1919).

Or la plupart des acheteurs de moûts, dans le Midi, utilisent l'aréomètre Baumé ; j'ai signalé dans l'étude intitulée « Notes sur l'appréciation des apports de vendanges dans les Coopératives de la vallée de l'Agly » parue dans le *Progrès* du 23 août 1931, pages 190 et 191, les inconvénients qui résultent pour les vendeurs de moûts de cette pratique illégale qui se perpétue devant une Administration parfaitement indifférente.

J'ai également signalé qu'il est inadmissible qu'un acheteur de moûts de raisins puisse se servir d'instruments non contrôlés qui, par suite, peuvent être faux ; la loi du 29 mars 1907 qui prescrit l'emploi des densimètres contrôlés dans les fabrications de sucre et les distilleries devrait être étendue aux caves de vinification.

Je renvoie le lecteur à l'article précité dont, il me semble, tous les vendeurs de moûts pourraient tirer profit.

4 janvier 1938.

Baron de Boixo.

Calcul du blocage des Vins de la récolte 1937

1° *Blocage simple*, en fonction de la récolte totale et du rendement à l'hectare.

Ce blocage est le produit de la récolte multipliée par un des coefficients ci-dessous calculés d'après le décret.

PRODUCTION A L'HECTARE

Récolte déclarée en 1937	Moins de 40 hl	41 à 50 hectos	51 à 60 hectos	61 à 70 hectos	71 à 80 hectos	81 à 100 hectos	101 à 125 hectos	Plus de 125 hl.
Hectolitres —								
moins de 400	»	»	»	»	»	»	»	»
400 à 1000	10 o/o	11 o/o	12 o/o	13 o/o	14 o/o	15 o/o	16 o o	17 o/o
1001 à 3000	12	13. 2	14.4	15.6	16.8	18.	19.2	20.4
3001 à 5000	14	15.4	16.8	18 2	19.6	21.	22.4	23 8
5001 à 10000	16	17 6	19.2	20.8	22.4	24.	25 6	27.2
10001 à 20000	18	19.8	21.6	23.4	25.2	27.	28.8	30.6
20001 à 50000	21	23.1	25.2	27.3	29.4	31.5	33.6	35.7
plus de 50000	24	26.4	28.8	31 2	33.6	36.	38.4	40.8

2° *Blocage supplémentaire*, en fonction de l'augmentation de superficie productive par rapport à celle déclarée en 1928.

Calculer combien cette augmentation de surface productive a pu produire d'hectolitres d'après la production à l'hectare de l'ensemble de la récolte de 1937 ; multiplier cette production de l'augmentation de surface par 0.30 ; on obtient ainsi le blocage supplémentaire.

3° *Blocage total*, il résulte de l'addition du blocage simple et du blocage supplémentaire.

En aucun cas le blocage total ne peut dépasser 33 o/o de la récolte.

Calcul de la distillation obligatoire de la Récolte 1937

Le nombre d'hectolitres d'alcool pur à fournir est obtenu en multipliant la récolte par un des coefficients ci-dessous.

PRODUCTION A L'HECTARE

Récolte déclarée en 1937	Moins de 40 hl.	41 à 50 hectos	51 à 60 hectos	61 à 70 hectos	71 à 80 hectos	81 à 100 hectos	101 à 125 hectos	Plus de 125 hl.
Hectolitres —								
0 à 400	»	»	»	»	»	»	»	»
400 à 1000	0.0120	0.0132	0.0144	0.0156	0.0168	0.0180	0 0192	0.0204
1001 à 3000	0.0150	0.0165	0.0180	0.0195	0.0240	0.0225	0 0240	0.0255
3001 à 5000	0.0180	0 0198	0.0216	0.0234	0.0252	0.0270	0.0288	0.0306
5001 à 10000	0.0210	0 0231	0 0252	0.0273	0.0294	0.0315	0.0336	0.0357
10001 à 20000	0.0240	0.0264	0.0288	0.0312	0 0336	0 0360	0.0384	0.0408
20001 à 50000	0 0270	0.0297	0 0324	0 0351	0 0388	0.0405	0.0432	0 0459
plus de 50000	0.0300	0.0330	0 0360	0.0390	0 0420	0.0450	0.0480	0.0510

En aucun cas la quantité de vin à distiller pour assurer la production de l'alcool de vin à livrer, ne peut excéder 30 o/o de la récolte.

Par suite, en qui concerne la région du Midi (degré minimum 8°5) compte tenu de la quantité irréductible d'alcool vinique, les coefficients supérieurs à 0.03625 doivent être ramenés à ce maximum de 0.03625 (coefficients en lettres grasses).

Alcool de vin et alcool vinique

Régions où le degré minimum est fixé à 8°5

Prestation en litres d'alcool pur par hecto de récolte pour un rendement à l'ha de:		RECOLTE						
		de 401 à 1000 hl.	de 1001 à 3000 hl.	de 3001 à 5000 h.	de 5001 à 10000 h.	de 10001 à 20000 h.	de 20001 l. à 50000 h.	Au dessus de 50000 h.
de 1 à 40 h.	vinique	0.82	0.82	0.82	0.82	0 82	0.82	0.82
	vin	0 38	0.68	0.98	1.28	1 58	1.88	2.18
	totale	1.20	1.50	1 80	2.10	2.40	2.70	3.00
de 41 à 50 hl.	vinique	0 82	0.82	0.82	0.82	0.82	0 82	0.82
	vin	0.50	0.83	1.16	1.49	1.82	2.15	2.48
	totale	1.32	1.65	1.98	2.31	2.64	2.97	3 30
de 51 à 60 hl.	vinique	0.82	0 82	0.82	0.82	0 82	0.82	0.82
	vin	0.62	0.98	1.34	1.70	2 06	2.42	2.78
	totale	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3 60
de 61 à 70 hl.	vinique	0.82	0.82	0.82	0.82	0.82	0.82	0 82
	vin	0.74	1.13	1.52	1.91	2.30	2.69	2.805
	totale	1.56	1.95	2.34	2.73	3.12	3.51	3 625
de 71 à 80 hl.	vinique	0.82	0 82	0.82	0.82	0.82	0.82	0.82
	vin	0.86	1.28	1.70	2.12	2.54	2.805	2.805
	totale	1.68	2.10	2.52	2.94	3.36	3.625	3.625
de 81 à 100 hl.	vinique	0.82	0.82	0.82	0 82	0.82	0.82	0.82
	vin	0.98	1.43	1.88	2 33	2.78	2.805	2.805
	totale	1.80	2.25	2.70	3.15	3 60	3 625	3.625
de 101 à 125 hl.	vinique	0 82	0 82	0 82	0.82	0.82	0.82	0.82
	vin	1.10	1.58	2 06	2.54	2.805	2.805	2.805
	totale	1 92	2.40	2.88	3 36	3.625	3 625	3 625
Au dessus de 125 hl	vinique	0.82	0.82	0.82	0.82	0.82	0.82	0.82
	vin	1.22	1·73	2 24	2 75	2.805	2.805	2.805
	totale	2.04	2.55	3 06	3.57	3.625	3.625	3.625

G. VIDAL,
Président de la Société centrale d'Agriculture de l'Hérault.

LA PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS

L'arboriculture fruitière occupant une place de plus en plus importante dans l'économie nationale, nous croyons utile de reproduire quelques conseils pratiques sur la plantation des jeunes sujets et les soins préliminaires à leur donner.

Les soins à donner à l'arrivée

Si le temps le permet les arbres sont déballés et plantés dès réception. On évite, pendant cette opération, d'exposer les racines au soleil, au vent ou au gel. Pour cela on les recouvre entièrement de feuilles ou de paille.

S'il y a de fortes gelées, ne pas déballer les arbres, les placer à la cave, ou à l'écurie : ils peuvent rester ainsi plusieurs jours, en attente d'une température favorable.

Si l'on ne dispose pas de sable, mieux vaut les garder emballés jusqu'au dégel.

Dans le cas contraire, on défait les paquets le troisième ou quatrième jour de l'arrivée et on place les arbres un à un dans le sable, même un peu sec, dans un endroit abrité.

Si la plantation ne peut avoir lieu immédiatement, certaines précautions sont à prendre :

Si le temps est doux, les arbres sont déballés et mis en jauge. Pour cela, dans un endroit abrité et en terre meuble, on établit une tranchée suffisamment large et profonde pour recevoir tout le système radiculaire. Un à un les arbres y sont placés droits, côte à côte, sur une ou plusieurs rangées suivant la largeur du trou, mais sans que les racines soient enchevêtrées. On garnit ensuite la tranchée avec de la terre très meuble. On tasse légèrement.

Si au déballage les arbres paraissent ridés ou desséchés il faut les coucher horizontalement dans une fosse assez profonde et les recouvrir de 0 m. 15 de terre.

On arrose copieusement à plusieurs reprises, et après quelques jours le bois reprend son état normal. Il y a lieu de supprimer les racines restées noires ou entièrement desséchées.

On est tenté de faire tremper les arbres dans l'eau lorsqu'ils arrivent ridés. Cette méthode est à rejeter, car elle expose les racines à la pourriture.

L'époque et la méthode de plantation

Il faut planter à l'automne. — L'époque la plus favorable est de *fin octobre à fin décembre*, quand les grands froids ne sont pas contraires.

D'une manière générale, on doit planter de bonne heure, sauf dans les terrains humides à l'excès. En procédant ainsi on trouve chez les pépiniéristes un meilleur choix qu'en fin de saison.

La végétation se manifeste quelquefois en janvier, par l'émission de petites radicelles. Si l'arbre est planté avant, celles-ci s'allongent rapidement et assurent la reprise, qui serait beaucoup plus difficile dans le cas d'une plantation tardive. Dans ce dernier cas, la végétation sera retardée et l'arbre restera peu vigoureux pendant la première année.

Observer des distances de plantations suffisantes. — En verger, les arbres de plein vent sont plantés aux distances *minima* ci-après :

Pêcher	5 à 6 m.
Prunier	7 à 9 m.
Abricotier	7 à 9 m.
Cerisier	7 à 9 m.
Poirier	6 à 7 m.
Pommiers	7 à 9 m.

La plantation peut avoir lieu soit en quinconce, soit en carré.

Placés en mélange avec d'autres cultures (vignes, légumes, etc... les pêchers, abricotiers et pruniers peuvent être plantés à 12 ou 15 mètres les uns des autres. Enfin, dans certaines régions : le Lot-et-Garonne, par exemple, où la plantation en lignes distantes de 15 à 20 mètres est en usage, on intercale parfois des pêchers et des pruniers que l'on plante à une distance de 6 à 7 mètres sur la ligne. Le pêcher ayant donné son maximum vers l'âge de 15 ans, il peut alors être arraché. Le prunier, au contraire, est à peine arrivé à son complet développement au bout de ce temps.

Préparation du sol

Des soins judicieux doivent être accordés à cette opération, car de celle-ci dépend beaucoup l'avenir de l'arbre, il faut donc :

Faire les trous de plantation suffisamment grands. — On peut leur donner une forme carrée ou ronde. Cette dernière est préférable car elle permet aux racines de s'étendre plus facilement et plus régulièrement.

Ces trous auront au moins 1 mètre de diamètre et 0 m. 80 de profondeur. Dans les sols mauvais, on va jusqu'à 1 m. 75 de diamètre et une profondeur de 0 m. 80 à 1 mètre. Les trous carrés devront avoir un minimum de 1 mètre de côté et 0 m. 80 de profondeur.

Les trous seront préparés par temps sec, en septembre ou octobre si possible. Ils seront creusés en enlevant la terre par couches, celle inférieure, moins bonne, sera placée sur les bords du trou, celle supérieure sur le bord opposé.

Appliquer une fumure fondamentale. — Celle-ci est indispensable, mais il n'est guère possible de donner une formule applicable à tous les arbres fruitiers, dans tous les terrains.

Le fumier bien consommé, les gadoues des villes, les vases d'étangs et de fossés, les raclures de basses-cours, les gazons décomposés, les terreaux provenant de compost, etc., sont autant d'éléments fertilisants que le cultivateur n'apprécie pas toujours et qui, pourtant, conviennent fort bien aux arbres.

Choix et préparation des arbres

Ne planter que des arbres jeunes, de deux à trois ans au plus, vigoureux, ayant un tronc droit et lisse, sans blessures ni traces de maladies ou d'insectes. Il faut s'adresser à des pépiniéristes connus, afin d'être certain de l'authenticité de la variété que l'on désire.

Avant d'être planté, l'arbre fruitier exige certains soins : il faut, en effet :

Habiller les racines, c'est-à-dire enlever à la serpette celles brisées ou desséchées et couper celles qui ont été blessées immédiatement au-dessus du point où se trouve la plaie. Supprimer le pivot s'il en existe un, et une partie du chevelu, s'il est trop abondant.

Les coupes doivent être très nettes.

L'habillage des racines est nécessaire, puisqu'il substitue une section nette aux plaies irrégulières, facilite la cicatrisation et motive la naissance de nouvelles radicelles.

Pralliner est une opération à conseiller, notamment dans le cas de plantations tardives. Elle consiste à tremper, pendant quelques secondes les racines dans une bouillie formée de terre forte, de bouse de vache et d'eau.

L'habillage des racines et le pralinage sont des opérations à exécuter au moment même de la plantation.

Plantation

Pour planter rationnellement, il faut :

Apprêter le trou de plantation, en ameublissant le fond à la bêche ou à la pioche en y plaçant ensuite la première terre extraite que l'on mélange avec des engrais en formant un monticule en dos d'âne, sur lequel les racines sont posées.

Bien disposer les racines. — L'arbre étant ensuite placé dans le trou et maintenu verticalement, on étale à la main ses racines, afin de leur faire reprendre leur position normale autour du monticule.

On continue à étaler celles-ci à la main au fur et à mesure que la terre végétale arrive au niveau de leur point d'attache.

Au début de l'opération, on prend le soin d'imprimer à l'arbre un mouvement de va-et-vient dans le sens vertical, sans le déplacer, afin de faire pénétrer la terre dans tous les interstices des racines. On évitera de jeter sur ces dernières de grosses mottes dures qui produiraient des cavités, ainsi que des matières susceptibles d'entrer en fermentation, telles que pailles, mottes d'herbe, fumier, etc...

On met par-dessus les racines le reste de terre végétale et on complète par celle formant les arêtes du bord du trou. On tasse légèrement avec le pied. Un arrosage facilite la reprise, notamment en sol sec, ou encore dans le cas de plantation tardive.

Puis on comble avec la terre du sous-sol, à laquelle on applique une fumure.

En opérant ainsi, les organes souterrains du végétal sont placés dans la terre de bonne qualité avec des engrais dessous et dessus. Il faut éviter de mettre ces derniers, quels qu'ils soient, en contact direct avec les racines.

On ne saurait trop recommander de procéder comme il vient d'être indiqué, si on ne forme pas le fond du trou en monticule, si l'on plante l'arbre sans avoir le soin de bien diriger ses racines, il s'ensuit une végétation malingre et chétive pendant plusieurs années.

Éviter de planter trop profondément. — Le collet sera placé de manière à ce que la terre du trou étant complètement affaissée, il se trouve à un ou deux centimètres au-dessus de la surface du sol, c'est-à-dire à peu près au même niveau que lorsque l'arbre se trouvait en pépinière.

Toutefois, dans les sols siliceux, exposés à la sécheresse, on peut conseiller une profondeur de 0 m. 10, de même que dans les terrains compacts et humides, il est bon de placer le collet à 0 m. 04 au-dessus du niveau du sol.

Sous prétexte de mieux les préserver des vents qui parfois les inclinent, on a la détestable habitude de trop enterrer les arbres ; on recouvre parfois complètement

la greffe. Les racines ont cependant besoin de l'influence de l'air : si on les en prive, elles fonctionnent difficilement, les plus profondes pourrissent, l'arbre reste chétif et souffrant pendant plusieurs années, quand, toutefois, il ne périt pas.

Les soins après la plantation

Après la plantation, il faut :

Tuteurer la tige afin de conserver une bonne direction au jeune tronc, de le redresser et parfois lui permettre de lutter contre les vents. Un tampon de paille ou de foin évitera le contact direct entre le tronc et le tuteur, ce dernier sera fixé à l'arbre par des liens quelconques (paille, corde, etc...), de façon à ne pas blesser la tige et lui permettre de grossir sans produire d'étranglement.

Une carcasse métallique ou en bois, à la rigueur un fagot d'épines appliqué autour du tronc, empêche les déprédations des animaux.

Habiller la tête, c'est-à-dire raccourcir les extrémités des rameaux qui composent la tête, ou même supprimer certaines branches jugées superflues ou mal situées, est une opération qui ne doit pas être négligée. En ne procédant pas à l'habillage de la tête, surtout si les racines sont courtes et rares, on risque de voir l'arbre languir pendant plusieurs années.

On doit ensuite, en vue d'équilibrer les organes aériens et souterrains, appliquer la première taille de formation de la charpente.

Durant le cours de l'été, diverses opérations, telles que le paillage et l'arrosage, sont des opérations à pratiquer lorsque l'arbre paraît souffrir, notamment de la sécheresse. Un traitement préventif avec une bouillie cuprique appliquée en pulvérisation est à conseiller. A ce sujet on ne saurait trop insister, pour les plantations importantes, sur la nécessité de l'emploi d'appareils à pression suffisante et à jet réglable.

Rappelons que les arbres fruitiers réclament chaque année, pendant toute leur existence, une taille appropriée à leur espèce et à leur forme. Considérons la haute-tige : si le pommier et le poirier ne demandent, à partir de la 6e ou 7e année, que l'application d'une taille sommaire, ayant pour but l'équilibre général de leur charpente, l'enlèvement du bois mort, etc., d'autres, au contraire, le pêcher par exemple, exigent, tous les ans, une taille fruitière appropriée.

Paul Lecolier,
Ingénieur horticole,
Professeur d'arboriculture fruitière
à l'Ecole nationale d'Horticulture
de Versailles.

LES FORMES BASSES EN ARBORICULTURE FRUITIÈRE

Nous avons jadis signalé à l'Académie d'Agriculture que l'arboriculture « industrielle » conduisait aux formes basses.

Il nous revient de Californie, d'après un rapport de M. Raymond Ricaud, que les orangers ressemblent à des « meulons » de foin. On ne voit pas leur tige et les branches sont basses au point qu'on doit se baisser pour cueillir certains fruits.

CARBONATE DE SOUDE

Les bouillies au Carbonate de Soude SOLVAY n'engorgent pas les appareils

SOLVAY

VITICULTEURS ! Exigez de votre fournisseur le

SULFATE DE CUIVRE

Qualité — CUPRA — Pureté

Stéatites Cupriques -- Insecticides

La GAULOISE Société Générale de l'Industrie Cuprique

32, Rue Thomassin — LYON — Tél. Franklin : 64-64

Usines : LE PONTET (Vaucluse) ; St-FONS (Rhône)

PRODUCTEURS DIRECTS NOUVEAUX DE

SEIBEL

Produisent économiquement des vins de qualité

Lors du dernier Concours de Dégustation de Macon, tandis que le vin témoin provenant d'un cru moyen du Beaujolais était noté 15, des vins faits avec des SEIBEL : 9110 - 13666 - 7053 - 8745 - 10096 - 10878 et 7052 obtenaient respectivement les notes : 14 - 16 - 16 - 16 - 17 - 18 et 19.

Pour tous renseignements, notice et prix-courant, s'adresser à :

M. SEIBEL à **AUBENAS** (Ardèche) *ou à* **MONTBOUCHER-s.-JABRON** (Drôme)

POUR L'HIVER

VOICI

le

100 o/o FRANÇAIS

DERHIVER

(Marque déposée)

Dosage garanti :
70 o/o d'Huile rectifiée de goudron de pin sélectionné.
30 o/o d'Emulsifiants insecticides.

Emulsion d'hiver d'huile rectifiée de goudron de pin sélectionné **entièrement soluble à l'eau froide.**

Produit : mouillant - pénétrant - étalant - adhérent.

Qui détruit radicalement :

Toutes les végétations parasitaires :

mousses - lichens - algues

vieilles écorces - vers - larves

œufs - pucerons, etc...

Les Dérivés Résiniques et Terpéniques S.A.

Boîte postale n° 1 — **DAX** (Landes)

— R. C. Dax n° 4743 —

Lutte contre les vers de la vigne

Compte rendu d'expériences faites avec l'Arséniate de Plomb dans l'Hérault en 1937

Les plaintes justifiées des viticulteurs de divers cantons, plaine ou coteau, de ce département, nous avaient incités à y porter nos efforts de démonstration, déjà précédemment couronnés de succès en Beaujolais et en Champagne surtout.

Il n'est nullement question de refaire **la démonstration**, depuis longtemps faite, de **l'efficacité** des arsenicaux. Nul ne peut prétendre revenir sur les travaux de Viala et Marsais par exemple. Mais nous avons été frappés du scepticisme, au premier abord incompréhensible des viticulteurs. Nous ne l'avons compris qu'en faisant notre propre examen de conscience.

Ayant pris en main, il y a 12 ans, l'exploitation d'une petite vigne en Beaujolais, laquelle était comme toutes ses voisines infestée de pyrales, cochylis, eudémis, nous avons, sur la foi des savants, entrepris sans tarder la lutte contre ces ravageurs par les arsenicaux. Nous dûmes nous avouer que les résultats obtenus n'étaient vraiment apparents qu'au prix d'une observation méticuleuse. Certes, avec la répétition des traitements, ces résultats finirent par s'imposer même à l'observation superficielle, mais en somme nous admettions que les viticulteurs ne fussent pas « emballés ».

Nous avons été alors amenés à tenir le raisonnement suivant : Il faudrait, pour le profit de nos propres vendanges et pour la conversion du monde viticole, que les effets des arsenicaux fussent immédiatement et

nettement contrôlables. S'ils ne l'étaient pas, on ne pouvait incriminer que le mode d'application du traitement. Nous avions la certitude que la mixture dans nos baquets était toxique pour les vers. Se pouvait-il qu'elle ne le fût plus sur les organes végétaux ? Un simple examen de notre travail nous fit supposer que cette hypothèse, après tout possible, devait céder le pas à une autre plus plausible. Nous pratiquions comme tout le monde avec les bouillies de tout le monde. Le résultat était un mouchetis plus ou moins dense de dépôt toxique sur le feuillage et l'absence presque totale de ce dépôt sur les grains de raisin. Servis à souhait par l'incomparable documentation de l'Institut Vermorel de Villefranche, nous avons alors entrepris la réalisation d'une couche continue de toxique sur les organes traités. Nos cultures fruitières nous ayant posé le même problème (qu'il s'agisse d'ailleurs de la lutte contre les cryptogames ou contre les insectes), nous l'avons abordé dans toute son ampleur. Nous nous sommes rencontrés avec M. Chasset, directeur de l'Institut Vermorel, animé des mêmes intentions, et avons reçu de lui conseils et soutien sans défaillances.

Dès le Congrès de l'Exposition coloniale, nous pouvions rassembler en un faisceau cohérent les données éparses dans de précédents travaux (certains d'une ancienneté à rendre confus nombre d'auteurs qui ont le travers de dater la science de leurs propres initiatives).

Il nous apparaissait ;

1° qu'il faut obliger l'insecte à manger le poison mis dans le baquet ;

2° que cela ne peut être assuré que par une couche pratiquement continue de dépôt toxique sur les organes intéressés ;

3° que cette couche ne peut être obtenue qu'au prix d'une pulvérisation violente et abondante d'une bouillie mouillante, nombre de surfaces végétales et singulièrement les fruits (refusant) les bouillies usuelles ;

4° que l'arséniate employé ne tirait pas ses seules vertus de sa composition chimique, mais aussi de ses qualités physiques, en tête desquelles il faut placer la suspension persistante et l'adhérence du dépôt, fonction de la finesse.

L'industrie avait heureusement, dès ce moment-là, réalisé, à l'usage de la culture, les moyens de satisfaire à ces conditions.

Il serait injuste de ne pas dire ici qu'elle avait depuis longtemps étudié et réalisé dans cette voie. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire un vieux catalogue des Etablissements Vermorel (on y trouve, dès 1899, des appareils à grande pression) ou les travaux de Dantony sur le mouillage et les bouillies mouillantes, publiés dès 1911.

Mais on doit reconnaître *le mérite* qu'eut, depuis 10 ans, l'Institut Vermorel à conjuguer tant de notions et d'efforts disparates pour parvenir enfin à une sorte de formule pratique.

Si l'on ajoute que les données de l'entomologie agricole (celles de Maréchal par exemple pour les vers du raisin) trop longtemps mal utilisées, sont venues à notre secours, on ne doit pas s'étonner que nous disions aujourd'hui : Rien n'est plus facile que de démontrer à soi-même

et aux autres, et de façon aveuglante, l'efficacité pratique des arsenicaux dans la lutte contre les vers de la vigne.

Nous rappelons que, par le moyen d'une **pulvérisation violente, abondante** et d'une **bouillie mouillante**, M. Chasset et moi-même avons eu en Beaujolais, dans de si nombreuses vignes, des résultats tels que les traitements arsenicaux supplantent peu à peu l'échaudage dans la lutte contre la pyrale et s'étendent d'année en année contre la cochylis et l'eudémis.

En Champagne, contre la pyrale, MM. Chasset et Moreau ont réussi parfaitement. D'ailleurs, dans tous les vignobles, des auteurs ont signalé le même succès, mais toujours, à notre connaissance, quels que fussent les moyens préférés de l'un ou de l'autre (et sur ce point nous nous garderons de tout exclusivisme sans renoncer à nos préférences), le résultat fut obtenu d'une couche pratiquement continue de dépôt toxique.

Le but que nous poursuivions cette année dans l'Hérault était l'adaptation aux cépages et aux conditions culturales, des pratiques qui ont donné dans d'autres vignobles des résultats satisfaisants.

Parallèlement nous poursuivions la démonstration de l'efficacité de l'oxychlorure tétracuivrique (Viricuivre) contre le mildiou. Mais l'absence totale de maladie n'a permis aucune observation. Nous négligerons donc ce point dans ce qui suit. Nous l'avons d'ailleurs traité dans un rapport au XVII^me^ Congrès de Chimie industrielle, tenu à Paris fin septembre 1937.

Le premier domaine choisi fut La Condamine, près de Béziers. M. Couronne, son propriétaire, estimait que la cochylis et l'eudémis lui avaient enlevé un tiers au moins de sa récolte en 1936.

Plan d'expérience

Lieu dit : Marquisat.
Contenance : 9.800 pieds.
Cépage : Aramon.

parcelle O 1 : Viricuivre 32 simple ;
— O 2 : — + mouillant ;
— O 3 : — + mouillant + soufre mouillable ;
parcelle T 1 : Bouillie bordelaise à 2 kgr. de sulfate ;
— T 2 : — — + mouillant ;
— T 3 : — — + mouillant + soufre mouillable.

A toutes ces formules ont été ajoutés 800 grammes d'Arséniate de Plomb Maag-Progil.

Dates des traitements :

26 avril 1937 : Façon faite à dos d'hommes avec des appareils à pression préalable. La souche est traitée en une seule fois. Liquide répandu à l'hectare : 8 hectos environ.

12 mai 1937 : Façon identique à la première. Vu la croissance des pampres, les hommes sulfatent les souches en deux fois.

8 juin 1937 : Façon identique à la seconde.

29 juin 1937 : Façon exécutée à dos de mulets. Liquide répandu : 12-14 hectos à l'hectare.

Les résultats de l'emploi de l'Arséniate ont été constatés non seulement sur la vigne d'expérience, mais ensuite sur tout le domaine.

A la vendange, les grappes étaient en majorité saines et pleines, alors que dans les témoins et les vignes environnantes elles étaient dénudées par les premières générations de vers et souillées par les dernières.

Rien ne peut mieux rendre compte de la différence de qualité de la vendange que le rapport $\frac{\text{moût}}{\text{marc}}$.

Il a été de :

$$\frac{\text{1675 hectos de vin}}{\text{385.300 kgr. de marc}} \text{ en 1936 et de } \frac{\text{2650}}{\text{347.900}} \text{ en 1937.}$$

Autrement dit, la vendange de 1937, avec 37 400 kgr de marc de moins, a produit 975 hectos de plus.

Voici d'ailleurs les observations personnelles, très pertinentes, de M. Couronne :

« Années 1936 et 1937 identiques au point de vue intensité de vers, avec en plus, pour 1937, de nombreuses pyrales.

« Mes constatations sur 1937 portent sur deux points :

PYRALE, COCHYLIS, ET EUDÉMIS

« *Pyrale :* Grosse attaque de pyrales au départ de la végétation. Les traitements arsenicaux ont *totalement détruit* cette invasion ; au point qu'il m'a été très difficile de trouver des raisins attaqués par ces vers.

« *Cochylis et Eudémis :* Premières invasions sans grands dégâts, seules les rangées situées le long des taillis et des chemins remplis d'herbes sont sérieusement attaquées. Dernière invasion pendant les vendanges sans dégâts, les grains de raisin n'ayant pas le temps de perdre avant leur rentrée à la cuve.

« La différence entre la destruction totale de la pyrale et celle partielle des autres vers ne peut s'expliquer que par la façon dont les vignes ont été traitées. Au début de la végétation, il a été facile d'enrober tous les bourgeons et cette facilité de mouiller s'étendant aux deuxième et troisième traitements, les vers n'ont trouvé que des pampres couverts d'arsenic ou d'empoisonnement des pyrales et des deux premières générations des autres vers.

Quant à la troisième génération des vers, la grande végétation de la vigne ayant empêché le quatrième traitement d'atteindre tous les pampres et les grapillons récemment éclos, elle a pu se développer partiellement, d'où rencontre de vers sur le dessus des comportes lors des vendanges ».

2° Domaine de Libouriac à M. Gaujal.

L'oxychlorure seul fut soumis à l'épreuve par comparaison avec les bouillies au sulfate. L'absence complète de mildiou n'a pas permis de tirer de conclusions.

3° Domaine du Contrôle à M. Desfours.

M. Desfours voulant bien s'y prêter, nous avons surtout recherché l'application de la pratique du relevage, avec attachage des pampres à l'aramon et des profits qu'on en peut tirer en culture méridionale à l'égard des traitements et éventuellement de l'entretien du sol.

Les traitements ont été grandement facilités en ce qui concerne les grappes. Celles-ci se sont montrées moins atteintes des vers, même en l'absence de tout traitement arsenical. Enfin, le travail a été possible toute la saison et l'espoudassage a été rendu superflu à l'automne.

4° Vigne à M. Marc.

Cette vigne fut traitée rigoureusement comme nous faisons des nôtres en Beaujolais, c'est-à-dire : adjonction de mouillant à la bouillie cuprique dans tous les traitements. Premier traitement dès l'apparition des formes dans le bourgeon débourré ; le traitement avant la floraison particulièrement soigné ; relevage et attachage des pampres aux environs de la floraison, suivis immédiatement d'un traitement soigneux en vue de couvrir de toxiques (anticryptogamique et insecticide) l'envers des feuilles et les grappes. L'arséniate de plomb a été employé dans le traitement avant véraison. (Il faut noter que les vers font peu de dégâts dans ce vignoble.

Nous donnons ci-après le compte rendu intégral signé de M. Marc.

« *Vigne Marc*, traitée au Viricuivre 32 – mouillant, a reçu un soufrage au soufre en poudre le 8 avril 1937, par la suite aucun autre soufrage n'a été fait.

« Relevée à la beaujolaise le 6 juin en partie : 100 ceps restant relevés le 25 juin : brûlures sur les grappes par le soleil. La partie n° 1, relevée la première, a eu des grappes intactes. Les trois ceps laissés comme témoins (carignans) ont subi une violente attaque d'oïdium. Les mêmes cépages que le témoin ont été beaucoup moins attaqués et les cépages autres à peu près indemnes. Il avait été laissé une moyenne de cinq feuilles au-dessus du dernier raisin et cette vigne a été vendangée la dernière : malgré cela des cépages teinturiers Morastel-Bouschets) se sont conservés très bien. La récolte a donné 14 comportes au lieu de 11 l'année passée.

« La parcelle a reçu deux labours et un binage de plus que les autres vignes sans aucune brûlure.

« 3 traitements au Viricuivre 32 % (1,5 %) – mouillant 200 gr % · Appareils Vermorel Eclair.

« 1° 13 avril ; 2° 4 mai ; 3° 14 août.

« J'ai trouvé quelques taches de mildiou (10 environ). Il est à remarquer que la pluie a été plus fréquente là que dans la plaine de Béziers.

« Ceps relevés et attachés à la ficelle : environ 100 à l'heure en coupant le trognon au-dessus du lien. Certains, rognés trop près du lien, se sont détachés sous la violence du vent.

« Dans les coteaux, il est fréquent que les feuilles du centre de la souche soient brûlées en cas par le soleil, les raisins sont, de ce fait, à nu et bien souvent empêchés de se développer par suite de la trop grande chaleur. Les ceps relevés ont, au contraire, gardé leurs feuilles à la base des pampres et même des repousses assez basses ont protégé les grappes de l'ardeur du soleil ».

La région de Paulhan nous ayant été signalée comme une des plus atteintes, nous y avons contrôlé avec le concours bienveillant des membres de la Coopérative vinicole animés par leur président, M. Verdier, plusieurs essais desquels il convient de retenir comme plus particulièrement intéressants, ceux de MM. Verdier, Combes, Quintierry, Soulier, Blanc, Gely, et enfin celui de Mme Paulhet de qui la vigne, contigue à la coopérative, fut particulièrement surveillée et même traitée par M. Marc. Nous devons à ce dernier de préciser son rôle dans l'ensemble de cette entreprise : M. Marc, placé en quelque sorte comme moniteur auprès des ouvriers pour seconder les propriétaires expérimentateurs bénévoles, effectuait en outre des traitements personnels (non supplémentaires, mais parallèles aux traitements normaux du domaine) toutes les fois que cela pouvait paraître utile.

Il était, à cet effet, outillé spécialement d'un appareil à dos à pression. M. Marc, préparé par ses connaissances viticoles et par le fait qu'il avait spontanément chez lui appliqué les précédentes années des principes excellents, a remarquablement rempli le rôle délicat qui lui était dévolu.

Nous avions prévu que dans chaque vigne d'expérience M. Marc soignerait particulièrement ensachage des pampres compris certains ceps afin de pouvoir contrôler à un jour près le déclenchement d'une attaque de mildiou. Ces soins ont été rendus inutiles par le beau temps persistant, mais n'en restent pas moins à son actif.

Les résultats furent assez longtemps indécis aux yeux des propriétaires.

Mais en août, nous pouvions montrer à MM. Combes, Beloury et Verdier que le nombre d'œufs et de grains piqués était presque nul dans les vignes traitées, alors qu'il était considérable dans les vignes non traitées.

Dans celles-ci les dégâts furent vite apparents et augmentèrent jusqu'à la récolte quoique moindre paraît-il que certaines années précédentes.

Dans les vignes traitées la vendange fut d'un état sanitaire remarquable pour la région et même du point de vue absolu dans la vigne de M. Paulhet. M. Verdier nous a signalé la différence sensible qu'il y avait entre trois parcelles traitées chez lui par trois personnes différentes et nous accorde que le soin d'attendre les raisins est capital. A ce sujet M. Marc avait dans la vigne de Mme Paulhet traité un cep de la façon suivante : relevage et attachage des sarments, traitement des grappes par trempage dans la bouillie arsenicale mouillante. Les grappes étaient parfaites, intactes, à la vendange. C'est là une preuve de l'efficacité de nos traitements qu'aucun de ceux qui l'ont vue ne peut contester. Si l'on observe, à reste, être que le trempage est impraticable en grand on doit convenir que si l'on s'en rapproche par des pulvérisations, on [illegible] se rapprocher des résultats cités dans une fois de plus.

L'effet d'un traitement contre les vers apparaît dépendant non seulement du produit employé mais aussi de l'ouvrier et de ses outils, appareil à pression, lance révolver, etc.

Conclusions

1° Efficacité de l'arséniate de plomb :

Elle est apparue une fois de plus indiscutable.

2° Dates d'application du traitement :

Il est inutile de séparer ce traitement des traitements cupriques usuels, ceux-ci étant trop rapprochés pour qu'une attaque massive de vers échappe au poison qui en fait, de par les précautions prises, est présent sur les feuilles et les grappes depuis le début de la campagne jusqu'à la fin.

Si par suite de circonstances particulières un très grand intervalle séparait deux traitements cupriques (cas de M. Verdier), il serait utile de faire un traitement arsenical entre deux, mais alors il serait évidemment indiqué de le faire cupro-arsenical et l'on revient à la bonne règle qui est de ne pas séparer les traitements par de trop longs intervalles, quel que soit le passé car on ignore l'avenir.

On ne saurait reprocher à notre méthode un échec qui résulterait d'une faute inexcusable dans l'application des traitements cupriques.

3° Pratique du traitement :

Le souci de couvrir au maximum les surfaces intéressées étant commun à la lutte anticryptogamique et à la lutte insecticide, les soins que nous recommandons ne peuvent que donner un double bénéfice. 1937 ne doit pas faire oublier l'existence du mildiou et du black-rot.

Ces soins sont possibles en viticulture méridionale comme bourguignonne ou champenoise. Tous ceux qui veulent souiller totalement de poison les surfaces vulnérables aux attaques le peuvent en choisissant judicieusement les dates des traitements, quatre étant particulièrement indiqués : un premier à l'apparition des formes dans le bougeon (pyrale et cochylis), un second avant la floraison alors que le port encore dressé des pampres permet d'atteindre l'envers des feuilles et des grappes (mildiou, pyrale, cochylis, eudémis), le troisième après la relevaison et l'attachage ou à défaut après un rognage, le dernier à la veille de la véraison précédé s'il le faut (en cas de non relevaison) d'un rognage ou d'un effeuillage.

4° Formule :

La dose de 7 à 800 grammes d'Arséniate de plomb s'est montrée suffisante à condition que la bouillie soit rendue mouillante surtout pour le raisin, lors des troisième et quatrième traitements.

L'adjonction de soufre mouillable ne nuit pas à l'efficacité de l'arséniate pourvu qu'il n'en entraîne pas la précipitation trop rapide. La persistance de la suspension étant qualité indispensable à l'efficacité du traitement.

5° Il est économiquement intéressant de relever et d'attacher les pampres pour le triple profit : d'un travail du sol constamment possible en été et même en automne sans espoudassage, d'une plus grande efficacité du traitement arsenical et cuprique, d'une diminution notable des vers due à l'insolation directe. (Ici il faut noter qu'en année humide, la pourriture est également ralentie).

Mais nous ne prétendons pas faire de cette façon culturale une règle avant que ne soient confirmés par des expériences futures la résistance des grains aux coups de soleil et la résistance des souches aux grands vents (1).

6° L'augmentation de la valeur de la récolte ne résulte pas seulement de son poids mais aussi de sa qualité, la maturité d'une vendange saine pouvant être attendue sans inquiétude.

A. Desrue,
Ingénieur Agronome

(1) Il faut noter ici que nous déconseillons souvent cette pratique dans les vignobles plus frais du centre ou l'attachage des ceps procure aux papillons et aux vers un abri favorable.

Montpellier. — Imprimerie Charles Déhan.

CARBONATE DE SOUDE

Les bouillies au Carbonate de Soude SOLVAY sont d'une adhérence parfaite

SOLVAY

PÉPINIÈRES RÉPUTÉES (FONDÉES EN 1780)

Charles CAILLÉ Aîné

105, Rue du Général Buat 105

NANTES (Loire-Inférieure)

Téléphone : 121-59 — Catalogues franco aussitôt demande

Par leur énorme production, les **Pépinières Charles CAILLÉ aîné**, peuvent offrir à des prix imbattables : Arbres fruitiers, formés en plein rapport, Peupliers suisses, 200 variétés de fraisiers, Camélias, Rosiers, Cactées, Mimosas, Hortensias, Lilas doubles, Rhododendrons, Azalées, Kakis, Lagestremias, plantes d'appartements, tous les arbres et arbustes donnant des fleurs.

Catalogues. — 10 notices supplémentaires dont une contenant la série avantageuse de nos cent colis postaux reclame, franco port et emballage, toute France continentale.

POUR LA RECONSTITUTION DE VOS VIGNOBLES

Adressez-vous en toute confiance aux :

PÉPINIÈRES Cl. LETOURNEAU

à BURGY (S.-&-L.) — Téléphone n° 1

Etablissement de Viticulture & Champs d'expérience fondés en 1901.

Vous y trouverez aux meilleurs prix et conditions : PLANTS GREFFÉS de table et de cuve des principales variétés. — HYBRIDES NOUVEAUX autorisés, des meilleurs n°s, en racinés et greffés. — BOUTURES GREFFABLES de production directe à la Propriété.

Prix-courant et renseignements f°. — Analyse gratuite de tous les terrains
Authenticité garantie sur facture — Nombreuses références dans toutes les régions viticoles

GARNIER & Cie A REDON

ILLE-&-VILAINE

PELLE à CHEVAL

culbutante

automatique

Demandez catalogue

Importantes pépinières de

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

Prix courant franco sur demande

E. LEMERLE, 67, route de Clisson, Nantes

1031. —

GRIFFES D'ASPERGES SÉLECTIONNÉES

RANDON, a LAURIS (Vaucluse)

Contentieux général - Prêts hypothécaires
Vente exclusive propriétés - Immeubles
Comptabilité - Fiscalité agricole

R. FOURESTIER TRESSAN (Hérault) Téléphone 1

1030. — **ŒNOLOGIE & VITICULTURE** Laboratoire EDMOND RETTERER (ingénieur-agricole-M), BRIGNOLES Var). Tél. 141. Analyses officielles. Consultations sur rendez-vous, à Brignoles, le samedi de 9 h. à 11 h.

PLANTS de Pommes de Terre sélectionnés et contrôlés

" INSTITUT DE BEAUVAIS "

S'adresser au Directeur du Syndicat des Producteurs de Plants de la Région

Boite postale 13

CHATEAULIN (Finistère)

Exigez bien l'orthographe!

S.o.u — Sou
f.r.a — fra
l.o — lo
SOUFRALO

Le seul véritable

SOUFRALO

ROGER SIMONNOT

6, quai de l'Avenir à Sète

Le seul permettant de soufrer en sulfatant, par tous les temps.

1043. — **OCCASION** état neuf, 5 tombereaux à vendange ROBERT 1.250 litres. — 10 bennes métal à vendange 1.500 litres, pour tombereaux bois. — 20 plateformes DECAUVILLE neuves, voie 60 (**bas prix**). S'adr. au Journal.

LISEZ CHAQUE SEMAINE

Les Petites Annonces Economiques

Les avantages seraient les suivants :

— Protection du tronc contre l'éclatement par la gelée ou le soleil excessif. Cet éclatement se produit généralement au Sud-Ouest. Il faut ombrer la tige surtout de ce côté.

— Facilité de cueillette sans échelle, d'où économie, risque moindre et possibilité d'employer avec sécurité des gens de tout âge.

— Réduction des dégâts causés par le vent. Réduction aussi de la nécessité des arbres brise-vents découpant en damiers les orangeraies méditerranéennes.

— Diminution de l'évaporation et du dessèchement du sol d'où économie sur l'eau d'arrosage, laquelle du reste est difficile à fournir au moment le plus utile.

— Facilité des traitements anticryptogamiques et insecticides par l'application de poudres et bouillies. Et on en est prodigue en Amérique !

Mais ces formes présentent les inconvénients suivants :

— Favoriser précisément les maladies par rejaillissement de la terre du sol pleine de germes.

— Difficulté d'approcher pour les labours sauf avec des instruments spéciaux, inconvénient sensible en terre forte.

Personnellement, nous avons adopté pour les arbres de notre verger la forme de gobelet évasé à extrémités retombantes en parapluie.

Pierre Larue.

SOINS A DONNER A L'OLIVIER

La loi du 10 avril 1932 rétablissant, en l'améliorant, le régime des primes à l'oléiculture, et celle du 6 août 1933 frappant de droits de douane les graines oléagineuses et réglementant et moralisant le commerce des huiles ont remis en faveur la culture de l'olivier. D'autre part, à l'action bienfaisante de ces mesures législatives vient s'ajouter celle de l'extension de l'emploi de l'huile d'olive, mélangée à de l'huile minérale pour la lubrification des moteurs à explosion, de sorte que l'on peut considérer actuellement cette culture comme étant susceptible, lorsqu'elle est rationnellement conduite, d'assurer des bénéfices non négligeables, surtout dans le cas des exploitations où l'on peut compter sur la main-d'œuvre familiale pour procéder à la cueillette des olives.

Beaucoup regrettent aujourd'hui d'avoir arraché les oliviers qu'ils possédaient dans des terrains médiocres où peu d'autres plantes peuvent être cultivées avec profit. Certains procèdent à la constitution de petites olivettes sur des sols de cette catégorie, et d'autres, plus nombreux, se préoccupent de donner aux oliviers qu'ils possèdent encore, mais qu'ils ont longtemps négligés, des soins susceptibles de relever leur vigueur et de les faire produire d'une manière satisfaisante. Ce sont ces soins que nous nous proposons de passer brièvement en revue.

Soins culturaux. — La pratique des façons culturales mérite tout d'abord de retenir l'attention. Ces travaux jouent, en effet, un rôle capital dans l'approvisionnement du sol en eau, et leur importance est par suite très grande sous le climat chaud et sec de la région de l'olivier et pour une culture faite dans des sols généralement pierreux et très perméables, superficiels et d'autant plus secs qu'ils sont ordinairement en pente. Car si l'olivier résiste bien à la sécheresse, il faut cependant qu'il ait à sa disposition assez d'humidité pour donner des récoltes satisfaisantes.

Le premier de ces travaux doit être un *labour ordinaire* exécuté en automne ou au commencement de l'hiver, à la charrue ou à bras selon les possibilités, et que, dans le premier cas, on complète à la pioche autour des arbres. En ouvrant la terre aux pluies qui tombent au cours de ces deux saisons, cette façon y assure un bon emmagasinement d'eau dans les couches profondes. Elle est parfois complétée à ce point de vue, en terrains particulièrement secs, par un déchaussement des pieds et l'établissement autour de chacun d'eux d'une cuvette d'environ 1 mètre 50 de diamètre et de 15 à 20 centimètres de profondeur, autour de laquelle on dispose la terre extraite en un bourrelet circulaire si le sol est plat, en fer à cheval sur le bord inférieur dans les terrains en pente. Cette cuvette retient l'eau tombée et en assure une pénétration plus complète dans le sol. Mais sa confection coûte cher ; de plus, elle expose les arbres à souffrir davantage des grands froids. Aussi, dans les conditions actuelle de main-d'œuvre, cette coutume n'est pas à préconiser, on ne peut la conserver, à la rigueur, que pour les terres très riches et seulement les années où l'on fume les oliviers, les engrais étant déposés sur cette cuvette et enfouis lorsqu'on la comble.

Par contre, il est recommandable, pour les sols assez fortement inclinés, de diriger le labour dans le sens perpendiculaire à la pente de manière à retenir l'eau tombée et en favoriser la pénétration dans la terre par les petits barrages que constituent les bandes découpées par la charrue.

Le buttage des pieds, que l'on effectue parfois en automne ou au commencement de l'hiver, doit être rejeté. Il coûte cher et il est sans utilité sensible.

Le labour d'automne doit être suivi de *deux ou trois façons superficielles* faites au cours du printemps ou de l'été, à la herse ou à la houe à cheval, ou avec un scarificateur ou un cultivateur. En rompant la capillarité du sol et en le nettoyant, ces opérations en diminuent beaucoup les pertes en eau par l'évaporation à la surface et suppriment celle provenant de la transpiration des mauvaises herbes. La première et la deuxième de ces opérations sont remplacées par un labour léger exécuté au printemps dans les terres où les mauvaises plantes sont particulièrement abondantes et, par suite, plus difficiles à détruire.

Fumure. — La fumure de l'olivier est fréquemment négligée. Beaucoup de praticiens pensent, en effet, que cette plante, grâce à son système radiculaire très développé et profond, peut tirer un grand parti de ressources alimentaires existant dans les couches inférieures du sol et donner assez souvent d'assez bonnes récoltes sans apport d'engrais.

Il est bien vrai que l'olivier est un arbre particulièrement rustique, moins exigeant que la plupart des plantes cultivées, la vigne par exemple. Mais il est sensible aux fumures. Sous l'influence des engrais, il prend peu à peu un plus grand développement, ses rameaux s'allongent davantage, ses feuilles deviennent plus nombreuses, plus grandes et plus brillantes, et sa production est notablement augmentée en quantité et en qualité, les fruits étant à la fois plus nombreux, plus beaux et plus riches en matières grasses. Aussi, lorsque les prix de vente des olives ou de l'huile sont assez élevés, l'olivier paie bien la fumure, si celle-ci a été convenablement établie.

Des analyses ont été faites par divers chimistes en vue de déterminer les quantités d'éléments fertilisants essentiels prélevés par une récolte satisfaisante d'olives. Mais elles ont donné des résultats très différents, car l'olivier acquiert un développement et fournit une production très variables selon divers facteurs naturels ou culturaux.

On peut dégager les données suivantes d'essais nombreux entrepris sur la fumure de l'olivier un peu partout dans le midi de la France, notamment par le Service de l'oléiculture :

1° D'après M. Joseph Bonnet, directeur honoraire du Service de l'oléiculture, la fumure pour une olivette de 1 hectare comprenant de 150 à 200 pieds et donnant une production de 15 kg. d'olives par arbre — récolte que l'on peut considérer comme moyenne pour des olivettes bien tenues — doit comporter annuellement environ : 40 kg. d'azote, 30 kg. d'acide phosphorique, 45 kg. de potasse. L'olivier étant vivace, on lui donnera des engrais ordinairement tous les deux ans, ce qui diminue les dépenses de manipulation et d'épandage. La fumure doit donc comprendre des quantités doubles de celles indiquées par M. Bonnet.

2° Le fumier est un excellent engrais pour les olivettes, constituées ordinairement en sol légers et secs. En enrichissant ces terres en humus, il en améliore la consistance et leur permet de mieux emmagasiner l'eau des pluies et de la mieux conserver ensuite au cours de la saison sèche. On l'employait autrefois couramment pour l'olivier ; mais sa production a beaucoup diminué d'importance dans le midi et il y est donné de préférence à d'autres cultures plus rémunératrices.

On peut le remplacer par d'autres engrais organiques : tourteaux, balayures de villes, engrais de laine, de corne, de déchets d'huilerie, quand le prix d'achat et les frais de transport de ces matières fertilisantes n'est pas très élevé, ou encore fougères et buis hachés lorsque

la main-d'œuvre familiale intervient pour les manipulations à leur faire subir.

La pratique des engrais verts, avec utilisation de plantes de la famille des légumineuses est encore plus recommandable, car elle enrichit la terre en azote capté dans l'atmosphère et lui assure de meilleures conditions de fraîcheur. De plus, elle permet de supprimer les frais de transport des autres engrais organiques, frais ordinairement élevés en raison de la disposition accidentée de la plupart des sols d'olivettes. La vesce commune d'automne, l'ers et la féverolle pour les terrains argileux ou argilo-calcaires, le fenu grec et la jarosse pour les terrains calcaires, lupin pour ceux de nature siliceuse conviennent pour cet usage. Une fumure minérale appropriée employée avant le semis de ces plantes en augmente notablement le développement et, par suite, l'efficacité.

Du reste, le fumier et tous les engrais organiques, désignés ci-dessus, doivent être accompagnés d'engrais chimiques qui les complètent utilement. De nombreux essais ont mis en évidence leur action sur l'olivier. Les engrais potassiques ont très souvent des effets très marqués sur cet arbre, dont ils accroissent notablement la production ainsi que la teneur des olives en matière grasse. L'acide phosphorique, sous forme facilement assimilable, a aussi généralement une influence favorable très nette sur la floraison et les rendements. Dans les milieux secs, l'azote soluble, nitrique ou ammoniacal, accroît la végétation de l'olivier et, par suite, agit indirectement sur sa production.

Il faut ajouter qu'en raison de la sécheresse du climat dans la région de l'olivier, et de celle de la plupart des sols dans lesquels on cultive aujourd'hui cet arbre, l'action de tous les engrais employés est étroitement sous la dépendance des pluies, et que, dans les situations particulièrement sèche, elle se produit souvent avec un retard de plusieurs années, ainsi que l'ont montré des essais de fumure poursuivis par M. Rey, inspecteur de l'agriculture, dans les olivettes de Sfax, en Tunisie méridionale, à faible pluviométrie.

3° Voici, à titre d'exemples, quelques types de formules d'engrais utilisables dans divers cas courants de la pratique, pour un arbre de grosseur moyenne :

A) Dans le cas — très rare dans le Midi méditerranéen — où le fumier ne manque pas et est facilement transportable à l'olivette (tous les 2 ans),

50 à 80 kg. de fumier, selon les disponibilités.
0 kg. 800 de sulfate d'ammoniaque ou 1 kg. de nitrate de soude ou de chaux.
1 kg. de superphosphate ou 1 kg. 200 de scories, ou 0 kg. 400 de phosphate bicalcique.
0 kg. 500 de chlorure de potassium ou de sulfate de potasse, ou 1 kg. 250 de sylvinite riche.

B) Dans le cas - très fréquent dans le Midi méditerranéen — où le fumier est rare ou difficile à transporter à l'olivette : (tous les 2 ans).

b) 5 à 6 kg. de tourteau à 6-7 o/o d'azote.
2 kg. à 2 kg. 500 de superphosphate ou 2 kg. 500 de scories ou 1 kg. de phosphate bicalcique.
0 kg. 800 de chlorure de potassium ou de sulfate de potasse, ou 2 kg. de sylvinite riche.

b') ou, première année, engrais verts avec 300 à 400 kg. de superphosphate ou 400 kg. de scories, ou 150 kg. de phosphate bicalcique. 200 kg. de chlorure de potassium ou de sulfate de potasse, ou 500 kg. de sylvinite riche.
deuxième année, rien.
troisième année, engrais verts comme la première année et ainsi de suite.

b'') ou, si la culture des engrais verts n'est pas possible sous les oliviers et si les tourteaux sont trops chers : (tous les 2 ans),
1 kg. 500 à 2 kg. de sulfate d'ammoniaque ou 2 kg. à 2 kg. 500 de nitrate de soude ou de chaux.
2 kg. de superphosphate ou 2 kg. 300 de scories, ou 0 kg. 800 de phosphate bicalcique.
1 kg. de chlorure de potassium ou de sulfate de potasse, ou 2 kg. 500 de sylvinite riche.

Dans ce dernier cas, il conviendra de recourir de temps à autre à un engrais organique afin d'enrichir la terre en humus.

Toutes ces formules doivent être modifiées selon la grosseur des arbres et les observations faites sur leur tenue et leur productivité. C'est ainsi que l'on devra diminuer la dose d'engrais azoté dans le cas d'oliviers très vigoureux et prédisposés à la coulure et, au contraire, forcer la dose d'acide phosphorique et surtout de potasse qui favorisent la production.

Les engrais doivent être employés avant le labour d'automne ou de commencement d'hiver qui les enfouira. Ils sont répandus à la volée sur toute la surface du terrain dans les plantations continues ou sur celle recouverte par la ramure lorsque les oliviers sont isolés, ou encore sur le fond de la cuvette dans le cas où celle-ci aura été creusée.

(*à suivre*) D. Vidal.

L'ADAPTATION DU PNEU AUX TRACTEURS AGRICOLES

Le montage de pneus sur les différentes machines agricoles est maintenant la règle absolue aux Etats-Unis et nous voyons en France cette heureuse adaptation de plus en plus fréquemment réalisée. Pour les

tracteurs agricoles, à l'exception de cas particuliers, le pneu présente d'indiscutables avantages qui compensent largement le supplément de dépense : réduction des secousses, possibilité d'augmenter la vitesse de déplacement ou la charge (accroissement de l'ordre de grandeur de 15 o/o, diminution de la consommation en carburant par unité de surface de 15 à 50 o/o. Les Américains admettent une réduction moyenne de 20 à 25 o/o.

Grâce à l'adaptation du pneu il sera possible de travailler chaque jour de plus grandes surfaces, puisque d'une part la puissance disponible au crochet d'attelage est plus élevée, que d'autre part la vitesse de déplacement est plus grande et qu'en particulier il sera souvent aisé de marcher en troisième vitesse là où on ne pouvait utiliser que la deuxième.

Les recherches scientifiques poursuivies dans les différentes stations d'essais de machines agricoles ont péremptoirement démontré les avantages du pneu agraire. Nous pensons intéressants de communiquer aujourd'hui les résultats de l'enquête organisée à l'automne 1934 par l'Association des Ingénieurs agricoles américains. 686 réponses furent reçues.

Questions	Nombre de réponses		
	oui	non	réservée
Si vous achetiez un nouveau tracteur le choisiriez-vous monté sur pneus ?.....	620	15	23
Etes-vous satisfait de l'adhérence des pneus et de la force de traction ?.....	656	13	
Utilisez-vous en marche des chaines ?.....	138	514	
Marchez-vous à une plus grande vitesse avec un tracteur muni de pneus ?.....	555	54	
Utilisez-vous davantage votre tracteur depuis que vous l'avez monté sur pneus ?....	468	218	
Votre tracteur sur pneus a-t-il une marche plus souple ?.....	640	2	29
La compression du sol avec les pneus est-elle plus grande qu'avec les roues d'acier ?..	77	540	14
Lee pneus ont-ils diminué les accidents et les réparations ?.....	346	45	33
Utilisez-vous votre tracteur sur route pour des transports de produits agricoles ?.....	231	455	
La commande des machines fixes est-elle satisfaisante avec le montage sur pneus ?....	464	7	26
Y-a-t-il dans votre exploitation un travail pour lequel un tracteur monté sur pneu ne convienne pas ?.....	14	441	

Conclusions	Moyenne de toutes les réponses
Quel est l'ordre de grandeur de l'économie de carburant ?	24,8 o/o
De combien augmente la surface travaillée grâce au montage sur pneus ?	25,2 o/o

Les bandages métalliques et même les bandages en caoutchouc ont disparu sur les camions. Tous les tracteurs seront bientôt montés sur pneus sous la seule réserve de disposer de chaînes d'adhérence spéciales pour le travail en sol glissants.

Ch. Clarou.

QUESTIONS DIVERSES

Le contrôle de la qualité des agrumes

M. Raymond Ricaud, agent commercial de France à San-Francisco, indique un nouveau procédé de triage qu'il recommande à nos producteurs nord-africains.

L'énorme production fruitière de la Californie n'est jamais livrée au consommateur avant que diverses inspections et triages successifs ne viennent assurer la parfaite identité de taille, d'aspect et de maturité du fruit.

Mais on se fait souvent une idée inexacte des méthodes employées en Californie pour le triage des fruits. On croit, en effet, qu'il existe des procédés purement mécaniques, qui assurent par eux-mêmes et sans le secours d'aucune main-d'œuvre, un triage automatique parfait. La machine n'est utilisée, au contraire, que pour les calibrages et les lavages, car seul l'œil d'un ouvrier exercé peut déceler les défectuosités extérieures des fruits. Défauts de coloration, traces d'attaques d'insectes ou d'oiseaux, parasites animaux ou végétaux qui feraient que le fruit ne pourrait pas être mis sur le marché parce qu'il ne répondrait plus aux strictes règles de la loi de standardisation.

Le triage à la main utilisé partout, procède d'un système très simple et qui consiste à faire progresser lentement le fruit sur une toile sans fin. De chaque côté de cette appareil et tout le long de sa course sont assises des ouvrières qui saisissent au passage et jettent au rebut les fruits dont l'apparence extérieure est défectueuse.

Il est en général aisé de juger de la qualité d'un fruit à drupe ou d'un agrume par son aspect extérieur. Dans le triage des agrumes certains défauts sont immédiatement visibles : points noirs ou rougeâtres (qui ne sont pas d'ailleurs autre chose que des poux), fumagine, dessèchement partiel de l'écorce, moisissure, etc... Nous ne mentionnerons pas les traces d'attaque de la ceratite car ce fléau si redoutable a été détruit aux Etats-Unis après une lutte qui a coûté six millions de dollars-or.

D'autres défauts comme les taches des carpelles ou leur dessiccation partielle, dus aux coups de soleil, ou bien comme la présence de cristaux ou de dépôts cristallins causés par la gelée peuvent échapper à l'examen même le plus averti.

C'est pourquoi les Californiens ont pensé à utiliser les rayons Roentgen pour éliminer des chargements d'agrumes les fruits indésirables.

Il n'y a dans ce nouveau procédés rien de mystérieux :

L'appareil qui mesure 1 m. 20 de haut sur 2 mètres de large est muni d'une ampoule Roentgen d'une puissance de 88.000 à 101.000 volts, qui est orientée pour couper le trajet que suivent les fruits sur la toile sans fin selon un angle de 45 degrés. L'image virtuelle des oranges est projetée sur un écran fluoroscopique. L'ouvrier inspecte par une petite fenêtre protégée par un épais revêtement de plomb les fruits qui cheminent. Les bonnes oranges projettent une image sombre, parce que leurs jus absorbe les rayons lumineux, au contraire, celles qui sont soit de maturité insuffisante, soit de faible teneur en sucre, ou granulées ou gelées apparaissent translucides.

En somme, toute cause qui a provoqué l'éclatement des cellules est décelée par l'appareil, qui possède deux bras rejetant le fruit que l'ouvrier a jugé bon d'éliminer.

La lampe qui émet les rayons X est logée dans une armature d'acier, prévue à la partie inférieure de la machine et mesure environ 30 centimètre de long.

Les rayons cependant ne filtrent que par une ouverture dont la dimension est de l'ordre de 4 centimètres. Le reste de l'ampoule est immergé dans un bain d'huile qui le refroidit. Un petit moteur électrique assure la circulation de cette huile pendant qu'un autre moteur actionne un ventilateur de refroidissement. Enfin, un troisième moteur assure, à des vitesses différentes, la progression de la toile sans fin.

La consommation est de l'ordre de 1.200 watts-heure, force dont la lampe à elle seule absorbe environ la moitié. C'es d'ailleurs cette lampe qui constitue l'élément le plus coûteux de la machine : 150 dollars qu'il faudra amortir rapidement car elle sera hors d'usage au bout d'environ 1.500 heures de fonctionnement.

F. Soulier-Valbert

Un vaccin contre la fièvre aphteuse

Le ministre de l'Agriculture de l'Equateur a communiqué officiellement aux Académies des sciences de France, d'Allemagne, d'Angleterre et des Etats Unis qu'un vaccin a été découvert, permettant d'immuniser le bétail contre la fièvre aphteuse bovine pour une durée d'un an.

Nous pouvons ajouter à cette information qu'il existe déjà actuellement un vaccin préventif, mais dont la durée d'activité ne dépasse pas deux à trois semaines. L'effet est prolongé par une nouvelle vaccination, mais au bout de quelques vaccinations, l'animal est immunisé contre l'immunisation, autrement dit n'est plus protégé. Quant à un remède curatif, il n'en existe pas encore pour le moment de vraiment efficace.

PARTIE OFFICIELLE

Les Mistelles en Algérie.

(*Décret du 25 décembre 1937.*)

Art. 1er. — L'article 260 du décret de codification du 10 décembre 1929 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Il est accordé en Algérie aux fabricants de mistelles, sur les alcools qu'ils emploient au mutage, une déduction destinée à couvrir les déchets de fabrication constaté à leur compte et fixée au maximum :

« A 3 p. 100 pour les alcools ayant servi à la fabrication des mistelles blanches ;

« A 5 p. 100 pour les alcools ayant servi à la fabrication des mistelles rouges ».

Art. 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Circulaire n° 139 aux agents de la répression des fraudes, relative à l'application du décret du 11 mai 1937 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 4 août 1905, modifiée par la loi du 10 mars 1935 concernant la répression des fraudes dans le commerce des produits utilisés pour la destruction des ravageurs des cultures.

(Circulaire du 4 janvier 1938). [*J. O.* 7 janvier.]

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Le concours agricole de 1938

Un avis publié au *Journal Officiel* fait connaître qu'en raison de l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit actuellement dans les diverses régions françaises d'élevage, les concours d'animaux reproducteurs, d'animaux gras, d'animaux gras abattus, ainsi que le concours beurrier prévus à l'occasion du concours général agricole de 1938 par l'arrêté du 29 novembre 1937 étaient supprimés.

Désireux de permettre aux agriculteurs, horticulteurs et viticulteurs de montrer au grand public la valeur de leurs produits, le ministre de l'agriculture fait connaître qu'il vient de décider la tenue, du 18 au 23 février 1938, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, en même temps que le 17e Salon de la Machine agricole, les manifestations suivantes :

Concours de volailles mortes ;

Concours de produits laitiers, à l'exception des laits, crèmes et caséines ;

Concours de produits agricoles et horticoles divers de France et des colonies ;

Concours de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie ;

Exposition d'appareils fonctionnant au gaz des forêts ;

Foire nationale des semences.

A ces concours seront annexés des stands de démonstrations de l'Enseignement agricole et de la Cinématographie rurale.

Les conditions des concours ci-dessus énumérés sont les mêmes que celles figurant au règlement des mêmes concours en 1937.

Les demandes d'admission, accompagnées des déclarations des exposants, devront être adressées :

Pour les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie, à la préfecture du département, le 15 janvier, au plus tard.

Pour les produits laitiers et produits divers, au ministère de l'agriculture, le 25 janvier 1938 au plus tard.

Pour l'exposition d'appareils fonctionnant au gaz des forêts, au sous-secrétariat de l'agriculture, le 5 février 1938 au plus tard.

Des formules de déclaration pour les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et produits, sont mises à la disposition des exposants dans les préfectures.

BIBLIOGRAPHIE

André Piédallu, pharmacien Lieutenant-Colonel, docteur ès sciences, ingénieur chimiste. — **L'explosif en agriculture**. Un ouvrage 13×19 de 188 pages, orné de très nombreuses illustrations démonstratives. Prix : 12 francs ; franco : 13 fr. 50. — La Maison rustique. Librairie agricole et horticole, 26, rue Jacob, Paris (6e). - C. C. Paris 209-39.

Planter un arbre qui pousse avec vigueur et en deux ans donne des fruits, entourer rapidement sa maison des frondaisons d'un parc, même si elle est bâtie sur la roche, briser sans difficulté les blocs les plus durs qui encombrent les prairies et les champs, supprimer l'érosion, mettre les pentes en valeur, élargir les chemins, arracher des souches, capter en pays sec l'eau bienfaisante des rosés nocturnes, voilà des travaux pénibles, difficiles et souvent jugés impossibles. L'explosif agricole permettra pourtant de les réaliser avec un minimum de frais et sans grands efforts.

Cette méthode introduite et enseignée inlassablement depuis vingt-ans par le Colonel Piédallu, mise au point par lui avec le petit matériel nécessaire, est exposée ici avec netteté et simplicité. Elle a déjà permis de mettre en valeur des milliers d'hectares. Ce livre initiera tous ceux qui possèdent un coin de terre à la manière de se servir de l'outil puissant et **sans danger** qu'est **l'explosif agricole**. Des figures et de nombreux schémas illustrent le texte dont ils facilitent encore la compréhension.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris. — *Bercy et entrepôts.* — *Du Moniteur Vinicole.* — Les premiers jours de l'année ont été complètement inactifs dans les entrepôts parisiens, pour des raisons d'ailleurs étrangères au marché des vins, et dont la principale est la grève des camionneurs.

Le ravitaillement des débits parisiens ne semble toutefois pas en avoir énormément souffert, les maisons de la banlieue s'étant substituées à leurs collègues des entrepôts. Nous avons pu voir, en effet, ces jours ci, dans les rues de Paris, des camions chargés de fûts qui ne s'y trouvent pas habituellement.

D'autre part, la grève des inscrits maritimes de Rouen n'a pas fait trop durement sentir ses répercussions, car beaucoup de maisons des entrepôts ne pouvant effectuer leurs livraisons, n'ont pas éprouvé la nécessité de renouveler leurs stocks.

MIDI.

Gard. — **Nimes**, 10 janvier. — Insuffisance d'affaires pas de cote.

La propriété s'occupe actuellement du blocage et de la distillation, et les affaires sont très ralenties. Tendance ferme.

Hérault. — **Montpellier**, 11 janvier. — **Insuffisanec d'affaires, pas de cote.**

Chambre d'Agriculture de l'Hérault. — La commission d'établissement des cours des vins et alcools nous communique :

Le calme continue à régner sur les marchés à tel point que depuis une semaine aucune cote n'a été publiée sur les places méridionales. L'insuffisance d'affaires ne permet donc pas à la Chambre d'Agriculture d'établir une cote quelconque.

La Fédération des caves coopératives de l'Hérault nous communique la vente suivante : Clermont-l'Hérault 520 hectos vin rouge 10°5 à 155 fr.

Sète, 5 janvier. — Insuffisance d'affaires.

Béziers, 7 janvier — Insuffisance d'affaires, pas de cote.

Le volume des transactions a été très réduit.

La fermeté persiste sur les vins de petits degrés de bonne composition. Les hauts degrés sont peu recherchés et se traitent à des prix légèrement différents selon la qualité.

Nous pouvons signaler les affaires suivantes : vins rouges, près Vias, 125 hl. 11°. 151 francs l'hecto ; près Villeneuve-les-Béziers, 430 hl. 9°9, 150 fr. l'hecto ; près Coursan, 1.100 hl. 9°9, 152 fr. (partie libre 700 hl.).

Vins rosés : près Vias, 123 hl. 10°3, 160 fr. l'hecto ; près Laurens, 500 hl. 11°, 168 fr. l'hecto.

Vins blancs : près Pomérols, 400 hl. 11°4, 145 fr. l'hecto.

Olonzac, 9 janvier. — 13,50 à 16 fr. 00 le degré avec appellation d'origine minervois.

AUDE. — **Carcassonne**, 8 janvier. — Insuffisance d'affaires, pas de cote.

Une activité réelle sur les vins pour distillerie transferts, exportation. Il s'est déjà traité quelques affaires de ce genre à des prix élevés.

Affaires réduites, mais très grande fermeté.

Narbonne, 6 janvier. — Insuffisance d'affaires, pas de cote.

Lézignan, 5 janvier. — Minervois et Corbières : 10° à 12°, 15,52 à 13 fr. 50.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — **Perpignan**, 8 janvier. — Insuffisance d'affaires pas de cote.

Cours inchangés pour la marchandise de premier choix. Par petits lots à enlever rapidement :

Roussillon, 9°5, 148 fr. ; 10° à 10°5, 150 à 152 fr. ; 11° à 11°5, 153 à 155 fr. ; 12° à 13°, 160 à 170 fr. l'hecto propriété.

Hautes-Corbières : 10° à 10°5, 156 à 158 francs ; 11° à 11°5, 160 à 162 fr. ; 11°5 à 12°5, 165 à 170 fr. l'hecto propriété.

Vins de deuxième choix, 10 à 20 fr. de moins par hecto suivant qualité et acidité. Marchandise rare.

Chambre d'Agriculture. — Vins : Les cours restent fermes.

SUD-EST.

VAUCLUSE. — **Châteauneuf-du-Pape.** — *La déclaration de récolte 1937.* — En 1937 la déclaration de récolte avec appellation « Châteauneuf-du-Pape » dans les cinq communes touchées par la délimitation s'est élevée à 33 9 5 hectolitres 77 contre 32.705 en 1936.

Par commune les chiffres s'établissent ainsi :

Bédarrides. — 56 déclarants. Production : 886 hectos 13 contre 1.352 en 1936. Surface : 65 hectares 45 contre 78,12 en 1936.

Châteauneuf-du-Pape. — 302 déclarants. Production : 26.204,32 contre 24.018 en 1936. Surface : 1.478,19 contre 1.545 en 1936.

Courthezon. — 155 déclarants. Production : 4.207,01 contre 4.471 en 1936. Surface : 236,56 contre 236 en 1936.

Orange. — 46 déclarants. Production : 1 849,18 contre 2 270 en 1936. Surface : 111,63 contre 113 en 1936.

Sorgues. — 5 déclarants. Production : 809,13 contre 594 en 1936. Surface : 40,13 contre 38 hectares en 1936.

Rendement moyen : Bédarrides 13 hl. 53 ; Châteauneuf 17 hl. 7 ; Courthézon 17 hl. 7 ; Orange 16 hl. 56 ; Sorgues 20 hl. 16.

Observations. — Compte tenu de la diminution des stocks, les disponibilités en Châteauneuf-du-Pape ressortent en 1937 avec une diminution de 1.000 hectolitres par rapport à 1936. Certaines déclarations présentant des anomalies seront vérifiées. Enfin il a été déclaré 33.195 hl. 41 avec appellation contrôlée contre 760 hl. 36 avec appellation simple. La proportion des appellations contrôlées ressort donc à près de 98 o/o. Pour l'appellation Châteauneuf-du-Pape, la simple solidarité des viticulteurs à donc résolu le problème de la double appellation. Une fois de plus ils peuvent être cités en exemple aux autres producteurs de vins fins de France.

EST.

CHAMPAGNE. — Troyes, 7 janvier. — Le calme des affaires a été absolu pendant les fêtes du nouvel an. Les retiraisons s'effectuent doucement. Il reste peu de vin à la vente. Pas de transactions à signaler.

ALGÉRIE.

Alger, 7 janvier. — Vins rouges 10°, 124 à 131 fr. ; 11°, 122 à 132 fr. ; 12°, 135 à 140 fr.

Vins blancs : tachés, affaires insuffisantes ; de raisins blancs, 10°, 13 fr. 40 le degré ; 11 à 12°, 13 fr. le degré.

Vins bloqués de compensation, 8,25 à 8 fr. 50 ; vins bloqués ordinaires, 10,25 à 10 fr. 50 le degré.

Distillerie libre, 11 fr. le degré ; distillerie à libérer, 10 fr. 50 le degré.

Alcool débloquant libre les 100°, 1.250 à 1.275 fr. ; alcool débloquant à libérer, 1.175 à 1.200 fr. ; alcool non débloquant, 1.025 à 1.050 francs.

PAILLES ET FOURRAGES

Mallemort. — Foin, 35 ; luzerne, 45 ; paille, 15

Apt. — Foin, 30/35 ; luzerne, 45/50 ; paille, 12/14 ; vesces, 110/115.

Montpellier. — Imprimerie Charles Déhan.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du dimanche 2 au samedi 8 janvier 1938

	TEMPERATURE				PLUIE	
	1938		1937		1938	1937
	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
Tours						
Dimanche	»	»	1.8	1.6		»
Lundi	»	»	6.8	0.5		trac.
Mardi	»	»	11.2	6.4		0.4
Mercredi	»	»	9.8	1.6		»
Jeudi	»	»	5.0	3.2		»
Vendredi	»	»	5.0	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					10.0	»
Angoulème						
Dimanche	»	»	12.6	—4.7		»
Lundi	»	»	11.0	2.2		»
Mardi	»	»	10.9	7.8		0.2
Mercredi	»	»	9.8	1.6		trac.
Jeudi	»	»	7.8	0.9		»
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					150.0	0.2
Clermont-Ferrand						
Dimanche	»	»	12.2	—3.2		»
Lundi	»	»	13.6	3.6		»
Mardi	»	»	13.0	0.2		»
Mercredi	»	»	8.7	6.0		2.8
Jeudi	»	»	»	»		»
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					116.	4.3
Bordeaux						
Dimanche	»	»	9.3	—2.1		»
Lundi	»	»	11.3	2.4		»
Mardi	»	»	12.0	7.3		»
Mercredi	»	»	7.0	4.1		»
Jeudi	»	»	6.3	5.5		»
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					92.0	0.0
Toulouse						
Dimanche	»	»	12.0	1.6		»
Lundi	»	»	12.8	0.6		»
Mardi	»	»	9.0	6.3		trac.
Mercredi	»	»	8.6	6.0		»
Jeudi	»	»	8.6	5.5		»
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					92.0	0.1
Perpignan						
Dimanche	»	»	15.0	3.1		»
Lundi	»	»	12.4	0.3		»
Mardi	»	»	11.2	7.4		1.3
Mercredi	»	»	11.9	8.8		2.3
Jeudi	»	»	13.0	5.6		»
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					40.0	0.0

	TEMPERATURE				PLUIE	
	1938		1937		1938	1937
	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
Reims						
Dimanche	»	»	—1.2	— 4.4		trac.
Lundi	»	»	1.8	—2.4		trac.
Mardi	»	»	5.5	—3.9		0.1
Mercredi	»	»	7.2	4.1		»
Jeudi	»	»	4.3	—2.6		»
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					130.0	0.1
Dijon						
Dimanche	»	»	3.0	—3.0		»
Lundi	»	»	3.6	—4.0		»
Mardi	»	»	5.0	—1.8		trac.
Mercredi	»	»	5.5	—3.0		0.8
Jeudi	»	»	5.8	—1.0		0.2
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					103.0	1.4
Lyon						
Dimanche	»	»	10.9	—2.9		»
Lundi	»	»	12.2	—0.6		»
Mardi	»	»	11.4	0.1		»
Mercredi	»	»	10.4	0.3		»
Jeudi	»	»	8.0	0.0		trac.
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					164.	0.0
Marseille						
Dimanche	»	»	11.2	1.2		trac.
Lundi	»	»	13.7	8.2		trac.
Mardi	»	»	11.7	8.8		0.1
Mercredi	»	»	14.6	10.1		»
Jeudi	»	»	14.5	2.0		»
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					49.0	0.1
Alger						
Dimanche	»	»	»	»		»
Lundi	»	»	»	»		»
Mardi	»	»	»	»		»
Mercredi	»	»	»	»		»
Jeudi	»	»	»	»		»
Vendredi	»	»	»	»		»
Samedi	»	»	»	»		»
Total					»	»
Montpellier						
Dimanche	»	»	13.1	—0.5	»	»
Lundi	»	»	14.8	»	»	»
Mardi	»	»	10.7	5.2	»	0.6
Mercredi	»	»	13.4	3.8	»	»
Jeudi	»	»	13.4	8.0	»	»
Vendredi	»	»	11.8	3.8	»	»
Samedi	»	»	13.4	—2.9	»	»
Total					4.3	20.5

Observations. – Hiver

Exposition Coloniale — Paris 1931 — GRAND PRIX

BOUILLIES JACQUEMIN

GEL-VERDET Breveté S.G.D.G. — Association de Bouillie Bourguignonne et de Verdet à l'état naissant

GEL-ARSÉNOVERDET Même formule arsénicale contre maladies (MILDIOU) et INSECTES

(INVENTIONS R. GIMEL, LICENCIÉ ÈS SCIENCES)

BOUILLIE U.-U. PYRIDINÉE INSECTICIDE

(cupri-sulfi-formolée pyridinée).

Vous ***TRIPLEREZ la durée d'action*** des sulfatages par addition aux ***Bouillies de toutes formules*** d'

ADHÉSIF JACQUEMIN qui les rend adhérentes et colloïdales, résistantes à la sécheresse comme aux fortes pluies. ***Résultats certains.*** Économie de cuivre et réduction du nombre de traitements.

Demander compositions, références de tous les vignobles de France et d'Algérie, notices gratuites et renseignements à **INSTITUT JACQUEMIN,** à MALZÉVILLE-NANCY

VIGNES AMÉRICAINES

Plants greffés, plants racinés

Boutures

Hyacinthe RAYMOND Fils

CARPENTRAS (Vaucluse)

Analyse gratuite des terrains — Prix modérés

Demander la Brochure verte
concernant l'Utilisation des Porte-greffes

VITICULTEURS !

L'Engrais indispensable à vos vignes est l'*AZOTE ORGANIQUE*, dont l'effet puissant et continu donne le meilleur résultat tout en évitant l'acidification de la terre et en lui donnant l'humus nécessaire.

L'Azote organique du *TOURTEAU* est la meilleure, la plus assimilable et la moins chère, mais exigez :

le Tourteau d'Arachides déshuilés

(PROGRÈS N° 31)

produit extra-sec, garanti **HUIT POUR CENT** d'Azote Organique minimum, des

ETABLISSEMENTS ROCCA TASSY & DE ROUX

9, rue Roux de Brignolles — MARSEILLE

Traitez vos vignes l'Hiver à

l'IVERNOL

Le traitement à l'IVERNOL nettoie et régénère le cep.

Une seule application sur les souches, en Février, est souveraine contre la pyrale, et **détruit** un grand nombre de larves de cochylis et d'eudémis.

Les plaies de taille sont cicatrisées, mieux que par le sulfate de fer. Les germes de maladie sont détruits.

100 fois plus efficace que le grattage et l'ébouillantage - Le traitement à l'IVERNOL remplace le premier sulfatage.

Société "LE FLY-TOX"

22, r. de Marignan - Paris (8e)

Vous obtiendrez :

Germination

Rendement

Conservation

avec les plants de

POMMES DE TERRE BRETONNES

des Cultures surveillées

DE

l'ANCne SOCIÉTÉ FERMIÈRE BRETONNE

J. DESCHAMPS, successeur

SAINT-BRIEUC

40 Variétés nouvelles, résistantes, productives

Livraisons conformes au Décret

Demandez catalogue illustré gratis et franco

Sarrazin, plants de choux, trèfles bretons

Insecticides, efficacité garantie

Agents sérieux acceptés partout

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS ARATOIRES

Etablissements AUBERT

Société à responsabilité limitée au capital de 250.000 francs

14, rue Toiras - MONTPELLIER (Hérault) — MAISON FONDÉE EN 1888

SPÉCIALITÉS : Araire. Bineuse, Bisoc, Brancard, Charrue vigneronne, Charrue à défoncer, Chariot à fumier, Cultivateur, Déchausseuse, Gratteuse, Ramasse-sarments, Traînoir.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX

ENGRAIS DE BASE

Pommes de terre de Semences
DE BRETAGNE
Adressez-vous à la Maison spécialisée ;
COAT & TÉLIAS
à **PLOUARET** (C.-du-N.)
qui vous adressera franco
sur demande
son catalogue de plus de 40 variétés

VERALINE MAAG-PROGIL
à base
d'Huile d'Anthracène
sélectionnées
POUR TRAITEMENTS D'HIVER
SOCIÉTÉ PROGIL
10, Quai de Serin — LYON

MATÉRIEL DE SULFATAGE MODERNE
Etabl^ts DENAT & C^ie
55, Avenue Gambetta - BÉZIERS - T. 9-65
Les Reines de Pompes à compression
La SUPER-COURSANNAISE
à double effet
La SUPER-EXPRESS
à simple effet
Renseignements sur demande

Cette fois, à votre tour de gagner à la
LOTERIE NATIONALE
prenez votre chance !

CARBONATE DE SOUDE

Les bouillies au Carbonate de Soude SOLVAY offrent une grande résistance aux pluies

SOLVAY

HYBRIDES × VINIFERAS

Créations récentes

de haute résistance aux maladies

SEYVE-VILLARD

HYBRIDEUR

à **SAINT-VALLIER** (Drôme)

Collection importante des meilleurs hybrides anciens et nouveaux
BOUTURES, RACINÉS et GREFFÉS DISPONIBLES

Catalogue adressé franco sur demande

Venir visiter du 1er au 20 septembre

VIGNES AMÉRICAINES

Plants greffés de Cuve et de Table des Variétés les plus usitées de toutes régions.
Hybrides producteurs directs, greffés, racinés et boutures.
Racinés Porte-greffes. — Boutures greffables et pour Pépinières.
Hybrides de Berlandieri 41 B, 420 A, 34 EM, 161 — 49 31 R, etc...

AUTHENTICITÉ ET SÉLECTION GARANTIES

Souscription aux Plants-greffés avec greffons fournis par l'acheteur

Prix et Renseignements par lettre sur demande

PÉPINIÈRES BOUILLARD, A GRILLON (Vaucluse)

LE RAMASSEUR DE SARMENTS

fabriqué par les

ATELIERS DES CULTIVATEURS "JEAN"

à CARCASSONNE, 18, route de Toulouse

Modèle breveté vous donnera entière satisfaction par la façon parfaite dont il nettoiera vos vignes, par la facilité de son maniement, par la solidité de sa construction, par son prix modéré.

Société Nouvelle des Etablis SILVESTRE

7, Place Bellecour, 7 — LYON

Téléph. : Franklin 41-82

Produits Anticryptogamiques et Insecticides

Bouillie Michel Perret

Bouillie adhérente par le Sucrate de chaux. Sa grande supériorité lui vient de son adhérence, de sa richesse en cuivre soluble, de la facilité et de l'économie de son emploi. Titre garanti : 15 pour cent de cuivre métal pur.

Verdet neutre « Emeraude »

Le plus efficace, le plus pratique, le plus économique. Titre garanti 31,50 o/o de cuivre métal pur.

CASOBYL MALY

Rend immédiatement les soufres mouillables : adhésif puissant. Permet d'effectuer les traitements mixtes « Soufre-Bouillie ».

Glu « Glufix »

Pour défendre les arbres fruitiers contre les ravages des chenilles et surtout des chématobies ou phalènes hiémales.

40 années de références et de succès

Fluatation des CUVES en CIMENT pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS, HUILES, CIDRES, BIERES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

SUPPRESSION DU VERRAGE Nombreuses Références

J. TEISSET-KESSLER -- Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PÉPINIÈRES GARONNAISES

VIGNES
HYBRIDES
Porte-greffes - Raisins de table

ARBRES
FRUITIERS - FORESTIERS
Spécialité de Pêchers
Plantes ornementales - Rosiers

cultivés et sélectionnés au

DOMAINE de BAGNOLS CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS (Hte-Gne) - Tél. 1

Cultures soumises au Contrôle phytopathologique de l'Etat

-: **Catalogue sur demande** :-

Les Billets de Marché...

...les Billets du bon marché

Voici une nouvelle facilité

de la SOCIÉTÉ NATIONALE des CHEMINS de FER FRANÇAIS

LES BILLETS DE MARCHÉ

40 % = de = réduction

délivrés TOUTE L'ANNÉE, les jours de marché à

MONTPELLIER

au départ des gares situées sur les sections de lignes de :

PAULHAN A MONTPELLIER

Les « **BILLETS DE MARCHÉ** » sont valables, sous réserve de conditions normales d'admission, **à l'aller** dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures ; **au retour**, à partir de 10 heures, dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ le **même jour**.

MEILLEUR SERVICE A MEILLEUR PRIX

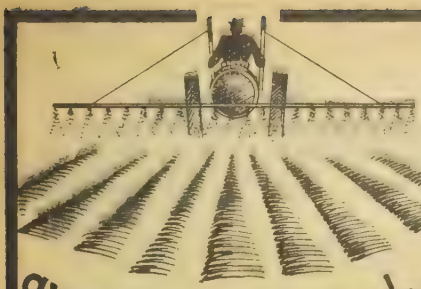

TRAITEZ
VOS CÉRÉALES
avec des appareils de qualité

ÉCLAIR-REX
ASIA et AUSTRALINA
SAPOM 36 et SUPER-SAPOM

VERMOREL
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (RHÔNE)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS.

Train de neige des Hautes-Cévennes

Il s'en va.... chaque semaine à travers monts et vallées, franchissant des viaducs, vers un pays de félicités hivernales : les Hautes-Cévennes.

Ne laissez pas passer janvier, mois où le mot neige ! neige ! neige ! vole de bouche en bouche, sans prendre place, vous aussi, dans ce nouveau convoi, pourvoyeur de santé et de gaieté.

Ce train espress, partant de Nimes à 4h.40 et d'Alès à 5h.33, les samedis, veilles de fêtes, dimanches et fêtes, arrivera à Génolhac à 6h.31, à Villefort à 6h.51 et à la Bastide-St-Laurent-les-Bains à 7h.27.

Pour le retour, il partira de la Bastide-St-Laurent-les-Bains à 18h.01, de Villefort à 18h.25 et de Génolhac à 18h.42, pour arriver à Alès à 19h.30 et à Nimes à 20h.31.

Des services d'autobus seront en correspondance avec lui pour assurer le transport des voyageurs entre ces stations et les champs de neige.

Venez !

L'engrais super-complet

le Fruidor

ORGANIQUE, CHIMIQUE, DÉSINFECTANT
CATALYTIQUE ET INSECTIFUGE

N'agit pas en coup de fouet
C'est l'aliment complet le plus actif et le fortifiant le plus puissant de la vigne
Il apporte tous les éléments de richesse. Il convient à tous les sols et procure
les plus abondantes récoltes de qualité

Engrais LETELLIER - 9, Rue Colin - Montpellier

LES

PÉPINIÈRES TELEKI

VIENNE (Autriche) IV°, Rue Bruckner, 4

Les plus grandes pépinières de l'Europe centrale
attirent l'attention des viticulteurs aux porte-greffes

BERLANDIERI X RIPARIA TELEKI

8B, 5BB ET 5C

d'une renommée mondiale
et aux excellents nouveaux raisins de table :

Perle de Csaba, Reine des Vignes, Madame Jean Mathiasz, etc.

Demandez s.v.p. le catalogue détaillé en langue française

BERTON & SICARD - AVIGNON

Succursales : **APT - CARPENTRAS - CAVAILLON - PONT-St-ESPRIT**

Piquets L, T et Fils galvanisés à vigne

—«« Notice sur demande »»—

Nouvelle DÉCAVAILLONNEUSE VITIS

à droite ou à gauche

VITICULTEURS : Vous avez intérêt à essayer une décavaillonneuse **Vitis**.

Exigez-la de votre fournisseur ou écrivez-nous.

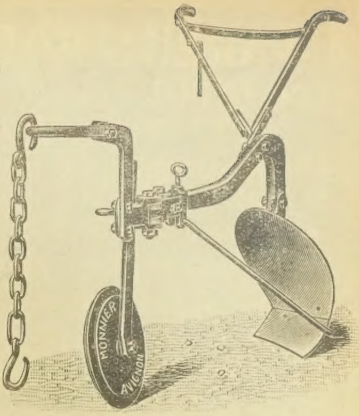

NOUVEAU CULTIVATEUR

Réglage d'écartement par vis

Fabrication soignée

Solidité garantie

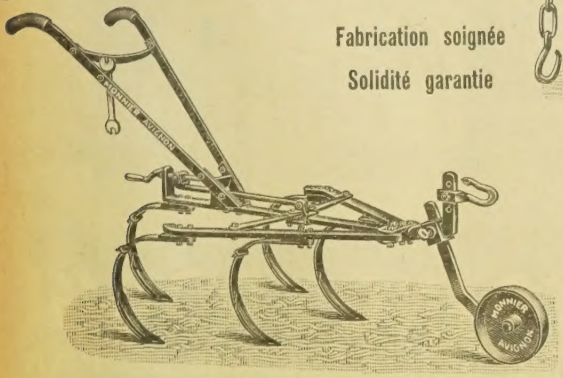

HARNAIS VIGNERONS "CM"

Anc. Mais. VIAU fondée en 1852

Ch. MONNIER, succr

Ingén'-Constructeur (A et M)

AVIGNON

Eric COULONDRE, CADOULE, par LUNEL (Hérault)

92 Hectares en grande culture meilleurs Hybrides Seibel - Couderc - Baco - sélectionnés depuis 21 ans

Collection complète au Commerce ou à l'étude, directe et greffée sur différents porte-greffes — Rupestris — 5 B.B — 161-49 — 420 A — 41 B — de la nouvelle hybridation **SEYVE-VILLARD,** apportant enfin aux viticulteurs les 4 qualités recherchées : Fertilité — Grosse grappe à gros grains — Vigueur — Résistance pratique aux maladies **sans sulfatage** ou **un seul** avant floraison. Résistance plus forte que 7120 — **Finesse et bouquet du vin.**

Une visite aux plantations est la meilleure réclame

APPAREILS ROTATIFS
A CONCENTRER SOUS LE VIDE
Bvs S.G.D.G.

Appareils travaillant sous un vide de 74 cm. de mercure donnant une température de 22 degrés centigrades au produit traité.

ÉCONOMIE de VAPEUR très importante.

TRÈS GRANDE RAPIDITÉ de concentration

MARCHE CONTINUE et DISCONTINUE.

N'EXIGEANT QU'UNE FAIBLE QUANTITÉ D'EAU pour la condensation.

Peuvent concentrer tous les produits même les plus délicats et à un degré très élevé, tels que tomates, laits, jus de fruits, moûts de raisins, etc...

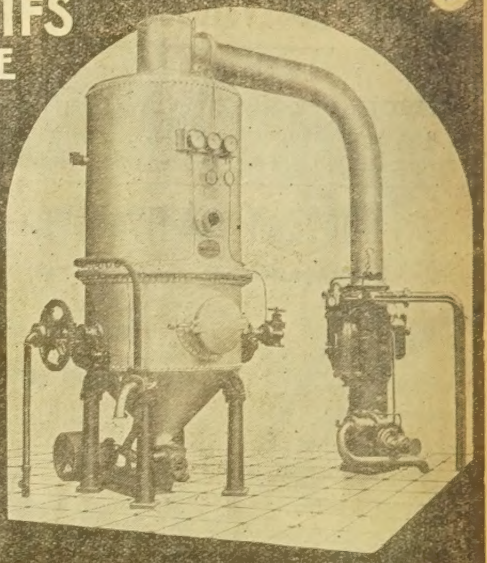

DELESTAING & POGGI
CONSTRUCTEURS A MARSEILLE - 10, RUE AUPHAN

SPÉCIALITÉS
DE
Pommes de Terre de Semences
DE BRETAGNE

LE CORGUILLÉ Frères
à YFFINIAC
(C.-du-N.)

Etablissement d'horticulture
C. COTTE
à **ORAISON** (Basses-Alpes)

Plants de Lavandes et Lavandins
Vignes greffes de table et cuves
Variétés Couderc 7120

Authenticité garantie

LES
Engrais Intensifs Concentrés
RÉCOLTOR
PRODUCTOR
FUMURDOR

procurent un degré supérieur
et assurent
les plus fructueuses vendanges
avec le minimum de dépenses

SABATIER-GARRETA
à **SÈTE** (Hérault)

L'HUMUS SORBEX

-: SES PRINCIPALES ACTIONS :-

Le rôle de la Tourbe HUMUS SORBEX paraît complexe si, dans la pratique, on ne se rend pas compte de tous les avantages résultant de cet élément essentiel.

L'HUMUS SORBEX ameublit les terres fortes et donne du corps aux terres légères.

L'HUMUS SORBEX est un véritable liant organique, ayant la plus heureuse influence sur les sols légers et compacts.

L'HUMUS SORBEX favorise le passage des rayons solaires et procure le réchauffement nécessaire du sol.

L'HUMUS SORBEX retient fortement l'humidité, car il agit comme une véritable éponge, facilite l'aération du sol et accélère la végétation.

L'HUMUS SORBEX est un agent fixateur des engrais potassiques et ammoniacaux. Il leur évite d'être entraînés rapidement dans le sous-sol.

L'HUMUS SORBEX transforme les engrais, en présence du calcaire, en carbonate de potasse ou d'ammoniaque, se trouvant fixés sous forme d'Humate.

L'HUMUS SORBEX procure du carbone aux plantes, car il en contient 50 à 55 o/o.

C'est en combinant des doses convenables d'HUMUS SORBEX avec des engrais minéraux (Azote, Acide phosphorique, Potasse), que l'on entretient et augmente la production du sol.

La culture aux engrais minéraux, sans adjonction d'HUMUS entraînerait inévitablement la réduction du rendement et provoquerait même l'impossibilité de continuer à cultiver.

SORBEX est une parfaite litière qui absorbe le purin.

L'HUMUS SORBEX est la matière première indispensable à la composition d'une Fumure.

Demandez la Notice Détaillée, 16, Quai de la Mégisserie - PARIS

L'ENGRAIS ENTIÈREMENT VÉGÉTAL

3 TROISEPT 7

"SORBEX"

Azote et Potasse des Vinasses de Mélasse concentrées et absorbées avec la Tourbe Humus Sorbex

-: 80 kilos Vinasses — 20 kilos Tourbe Sorbex :-

Soit 100 kilos d'élément végétal sans aucune addition de matière inerte

Ainsi "TROISEPT" est à la fois ENGRAIS, HUMUS, FERMENT

NOTICE DÉTAILLÉE

SORBEX, 16, Quai de la Mégisserie -- PARIS (1er)

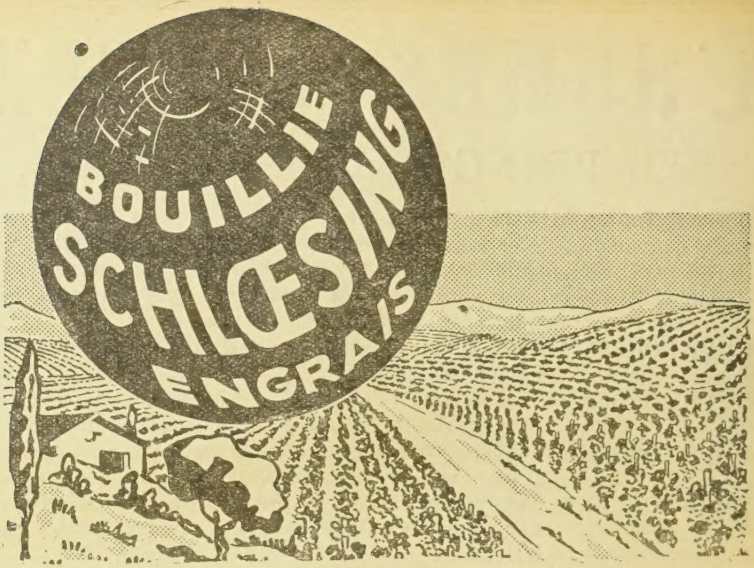

PYRALION contre **PYRALE, ESCA,** certaines formes de **COURT-NOUE** **Cochylis, Eudémis,** etc...

POLYSULFOR radical contre **FUMAGINE, MONILIA** **COCHENILLES, OIDIUMS,** etc.

VITRIOLINE contre la **CARIE**

-: Carboserum, Blancoserum :-

GLORIA SCHLŒSING Soufre sans coulure pour le méchage parfai des vases vinaires

ENGRAIS SCHLŒSING

BOUILLIES CUPRIQUES, ARSENICALE, DORYPHORIQUE
SOUFRES NOIRS ORDINAIRES, CUPRIQUE, NICOTINES,
etc..., etc,.,

Fourmicide, Courtiliol, Occipuce, Tue-Herbe, etc.

Demandez les Notices gratuites et franco

USINES SCHLŒSING FRERES & Cie

175, RUE PARADIS · MARSEILLE

Usines à : MARSEILLE · SEPTEMES · ARLES · BORDEAUX · BASSENS

Le Gérant : J. BAUDIN, Ing. Agric. Montpellier. — Imprimerie Charles DÉHAN.